



**UNICAEN**  
université de Caen  
Basse-Normandie

# Analyse des besoins sociaux de Fleury-sur-Orne



***DELASSALLE Miguel***  
***DUVAL Anne***  
***HELIE Héléna***  
***ABDILLAHI Syttie-Zalifa***

# SOMMAIRE

---

Introduction et méthodologie.....	1
Portrait du territoire.....	2
I- Pauvreté.....	8
II- Activité économique et emploi.....	16
III-Santé.....	35
IV-Logement.....	44
V-Mobilité.....	57
VI-Famille.....	65
Annexe n°1 : La pyramide des besoins selon Maslow.....	80
Annexe n°2 : Index des sigles.....	82
Annexe n°3 : Liste des entretiens réalisés.....	84

# Introduction

Le Code de l'action sociale et des familles indique, par le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, que les CCAS ont obligation de procéder annuellement à l'analyse des besoins sociaux (ABS) sur leur commune.

*« Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté en conseil d'administration ».*

Outre l'aspect réglementaire de la démarche, une ABS est un outil d'aide à la décision des actions sociales à mettre en œuvre. Elle a pour objectifs d'identifier les besoins et les difficultés existantes ou susceptibles de survenir et de permettre aux acteurs l'élaboration d'une politique communale d'action sociale pour la ville. Elle doit leur fournir des analyses la fois quantitatives et qualitatives afin de mieux appréhender les problématiques clefs sur un territoire en évolution constante.

# Méthodologie

Il n'existe enfin pas à proprement parlé de définition de l'Analyse des Besoins Sociaux, ni d'indication précise sur la méthodologie de sa réalisation.

Notre méthode s'est déclinée en 2 phases réalisées parallèlement.

## ❖ Une approche quantitative

L'objectif de cette étape est dans un premier temps de faire émerger les besoins sociaux dont s'occupent le CCAS et la manière dont ils sont traités.

- Cette étape a débuté par une étude documentaire :
  - Des A.B.S réalisées par d'autres CCAS
  - Des méthodologies d'ABS comme celle de l'UNCCAS ou du COMPAS.
- Une analyse de données quantitatives, collectées auprès des acteurs locaux et de l'INSEE
- Construction d'indicateurs à partir de ces données

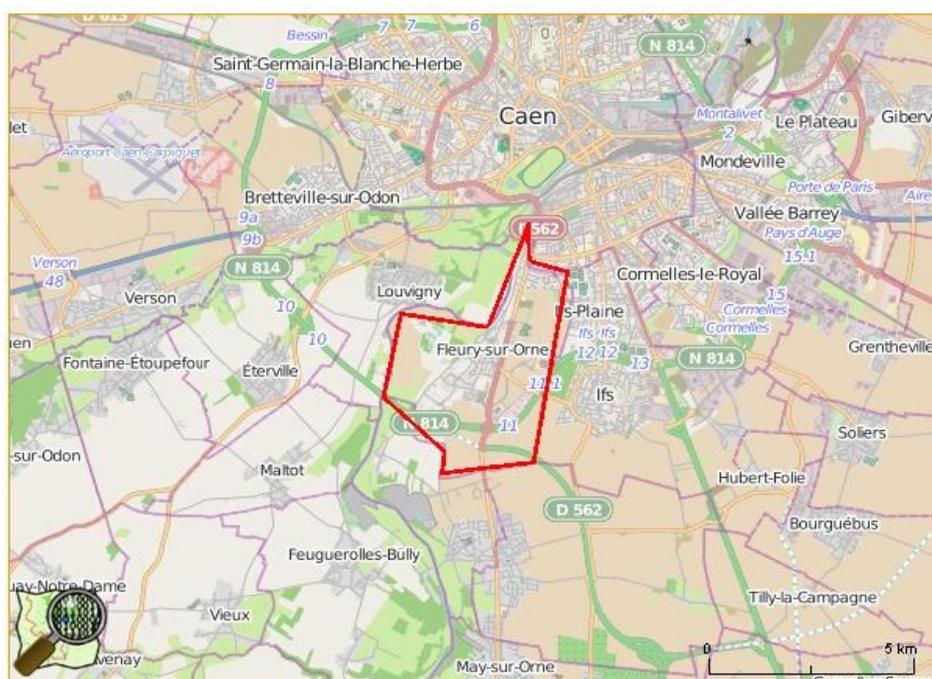
## ❖ Une approche qualitative

Des entretiens semis-directifs (l'interrogé est libre de parler des sujets qu'il aura choisis, mais l'enquêteur est chargé de relancer et d'aiguiller) :

- auprès d'acteurs associatifs et institutionnels de l'action sociale
- auprès d'un échantillon de la population sous la forme d'une étude de cas.

# PORTRAIT DU TERRITOIRE

La commune de Fleury-sur-Orne est située dans le département du Calvados et la région Basse-Normandie. Elle fait partie de la communauté d'agglomération de Caen-la-mer, en périphérie directe de Caen et voisine des communes de Iffs, Louvigny et Mondeville, ce qui fait d'elle une commune à portée des villes les plus importantes du département.



Région Basse-Normandie - IGN GéoFla - Basse-Normandie par commune

Fleury-sur-Orne s'étend en longueur sur 6,75 km<sup>2</sup>. La ville est coupée en 2 par la route d'Harcourt, avec d'un côté les habitations et le centre ville, et de l'autre la zone d'activité en bordure de périphérique.

Avec 620 habitants au km<sup>2</sup>, contre 124 pour le Calvados, la ville de Fleury-sur-Orne est beaucoup plus dense que le reste du département. Le Calvados est une région rurale, dont la production agricole est importante, les zones de culture y sont particulièrement présentes.

C'est une ville en plein développement, notamment avec la construction de nouveaux quartiers résidentiels ou l'arrivée récente de grands magasins tels que Castorama et Ikea.



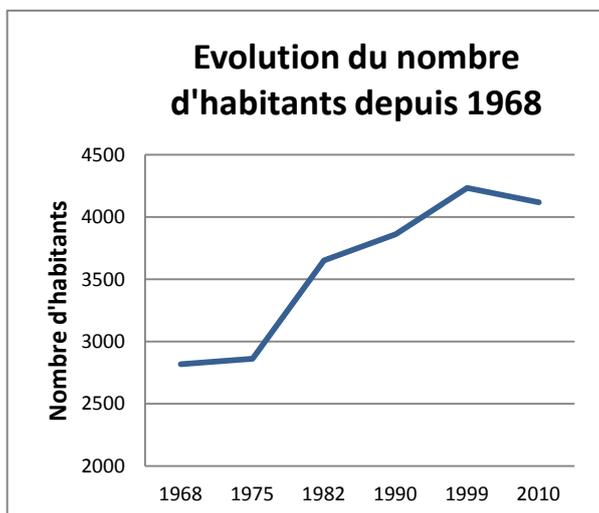
Fleury sur Orne est rattachée à la Communauté d'agglomération Caen la Mer depuis 1990. Cette communauté d'agglomération a notamment pour compétences obligatoires le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

Source : [www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr)

## Démographie

### ❖ Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Population	2817	2861	3650	3861	4232	4118
Evolution	-	1,56%	27,58 %	5,78%	9,61%	-2,69%
Evolution depuis 1968	-	-	-	-	-	46,18 %
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	417,3	423,9	540,7	572	627	594,7



La population de la ville de Fleury-sur-Orne est en constante augmentation entre 1968 et 1999 (de 2817 à 4232 habitants), puis baisse sur la période 1999-2009 (de 4232 à 4014 habitants). A l'instar de la ville de Caen et du département du Calvados, Fleury-sur-Orne ne fait pas exception de la baisse de la population. Souffrant d'un souci d'attractivité et d'une légère diminution du taux de natalité.

Cependant, en 40 ans la population fleurytienne a presque doublée, preuve de la tendance structurelle de la ville au développement.

L'évolution de la densité moyenne est corrélée avec l'évolution de la population : en constante augmentation entre 1968 et 2009, puis une baisse en 2009 plus que proportionnelle à la baisse en population (diminution d'environ 5% du nombre d'habitants au km<sup>2</sup> pour une baisse de 2,69% de la population).

### ❖ Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,2	3,5	0,7	1	-0,5
- Due au solde naturel en %	0,9	1	0,5	0,6	0,6
- Due au solde migratoire	-0,6	2,5	0,2	0,4	-1,1
Taux de natalité en %	16,6	17	12,2	12,4	12,5
Taux de mortalité en %	8	6,9	6,9	6,1	6,6

**Le solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

- La variation annuelle moyenne de la population est en augmentation de 1968 à 1999, excepté entre 1999 et 2009 (baisse de 0,5%). Cette variation peut être due soit au solde naturel (naissances-décès), soit au solde migratoire.

Le solde naturel est positif sur toutes les périodes (entre +0,5 et 1%) tout comme le solde migratoire, exceptées les périodes 1968-1975 et 1999-2009. Cela veut dire que sur ces périodes, le nombre de personnes quittant Fleury est plus important que celui des personnes arrivant à Fleury.

Le taux de natalité baisse de façon significative à partir de 1982. Cette baisse semble correspondre à la fin du baby boom vers 1975. Ce taux doit rester important afin de compenser le solde migratoire.

Enfin, le taux de mortalité baisse entre 1968 et 2009, passant de 8 à 6,6%. Cela peut s'expliquer par l'augmentation de l'espérance de vie, de meilleures conditions de vie.

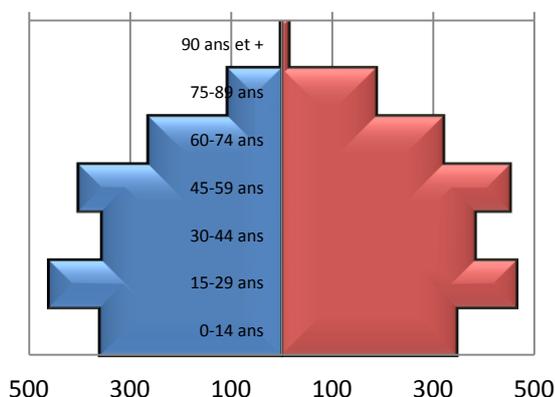
### Population par sexe et par âge en 2010

	Homme	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	1944	100	2174	100
<b>0 à 14 ans</b>	358	18,4	347	16,0
<b>15 à 29 ans</b>	458	23,6	465	21,4
<b>30 à 44 ans</b>	354	18,2	383	17,6
<b>45 à 59 ans</b>	400	20,6	452	20,8
<b>60 à 74 ans</b>	263	13,5	321	14,8
<b>75 à 89 ans</b>	108	5,6	189	8,7
<b>90 ans et +</b>	3	0,2	17	0,8

En 2010 la répartition femmes/hommes correspond à la tendance départementale et même nationale : il y a plus de femmes que d'hommes sur le territoire.

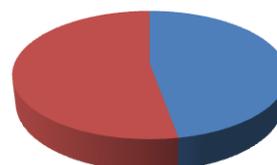
Les catégories d'âges les plus représentées chez les hommes comme chez les femmes sont les 45-59 ans (400 hommes) et les 15-29 ans (458 hommes). Cela peut s'expliquer par la forte présence de couples ayant des enfants. En effet, les 45-59 ans peuvent correspondre aux parents des 15-29 ans.

### Pyramide des âges Hommes/Femmes pour l'année 2010



■ Femmes  
■ Hommes

### Répartition femmes/hommes



On observe d'autre part un vieillissement structurel de la population, que l'on observe tant à Fleury-sur-Orne que dans le département.

### ❖ Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	1999	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	3 389	100	3 288	100
<b>Agriculteurs exploitants</b>	8	0,2	15	0,3
<b>Artisans, commerçants, chef d'entrep.</b>	104	3,1	73	3
<b>Cadre, prof. intellectuelles sup</b>	168	5	139	6,8
<b>Prof. intermédiaires</b>	376	11,1	461	15,5
<b>Employés</b>	628	18,5	620	19,3
<b>Ouvriers</b>	708	20,9	538	13,3
<b>Retraités</b>	632	18,6	880	24,8
<b>Autres pers. sans activité prof.</b>	765	22,6	561	17

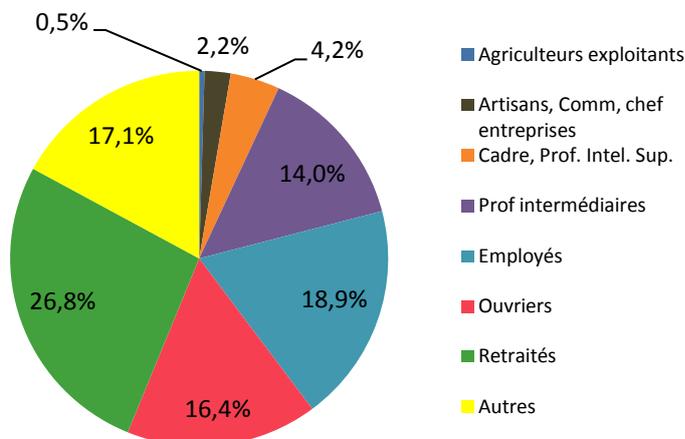
Source : INSEE

En 1999, les ouvriers étaient les plus représentés (708 ouvriers), suivi des retraités (632) et des employés (628). En 2009, les retraités étaient les plus représentés (880 retraités), suivi des employés (620) et des ouvriers (538). Cela peut venir du fait que les ouvriers de 1999 sont depuis devenus retraités.

Entre 1999 et 2009 :

- le nombre d'agriculteurs exploitants a doublé, passant de 8 à 15 agriculteurs.
- Le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise a baissé, passant de 104 à 73 personnes.
- Le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures a baissé, passant de 168 à 134 personnes.
- Le nombre de professions intermédiaires a augmenté, passant de 376 à 461 personnes.
- Le nombre d'employés s'est stabilisé, passant de 628 à 620 personnes.
- Le nombre d'ouvriers a fortement chuté, passant de 708 à 538 personnes. Cela peut provenir de la désindustrialisation du département avec notamment la fermeture de la SMN et de Moulinex.
- Le nombre de retraités a fortement augmenté, passant de 632 à 880 personnes.
- Le nombre de personnes sans activité professionnelle a fortement chuté, passant de 765 à 561 personnes.

## Répartition de la population selon la CSP en 2009



**La catégorie « Autres personnes sans activité professionnelle »** désignent les personnes dont la nature de l'activité englobe :

- La production de biens ou services pour soi-même ou sa famille
- Les activités bénévoles de toute nature
- Le travail des détenus
- Les activités qui, par leur nature ou leur but, sont illégales
- Les enfants de moins de 14 ans

### ❖ Composition des ménages

	1999	en %	2010	en %
<b>Nombre de ménages</b>	1632	100	1849	100
<b>Ménages d'une personne</b>	424	26	647	35
hommes seuls	168	10,3	237	12,8
femmes seules	256	15,7	410	22,2
<b>Autres ménages sans famille</b>	16	1	38	2,1
<b>Ménages avec famille(s)</b>				
dont la famille principale est :	1192	73	1164	63,
un couple sans enfant	412	25,2	505	27,3
un couple avec enfant(s)	624	38,2	429	23,2
famille monoparentale	156	9,6	230	12,4

Source : INSEE

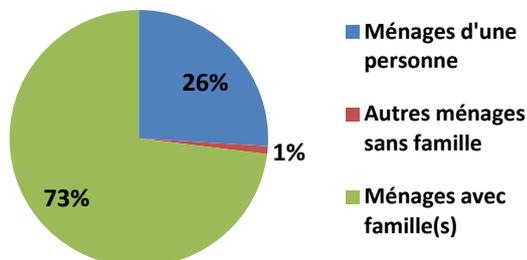
**Un ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Autres ménages sans famille** fait référence à un ménage comprenant un ascendant, descendant de la personne de référence ou de son conjoint, un ami, un pensionnaire ou sous-locataire ou un salarié logé.

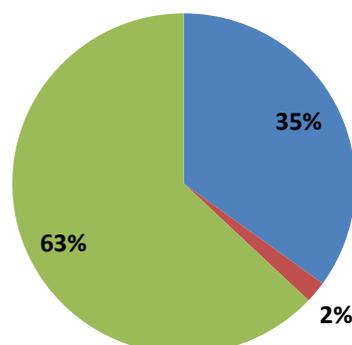
Le nombre de ménages a augmenté en 10 ans, passant de 1632 à 1849 ménages (+13,2%), puisque la population a elle aussi augmentée.

La part des ménages avec famille a diminué sur la période : les ménages dont la famille principale est un couple avec enfant(s) absorbent la totalité de la baisse, passant de 624 à 429 ménages (-31,2%), tandis que la part des familles monoparentales augmente de 47%.

**Composition des ménages en 1999**



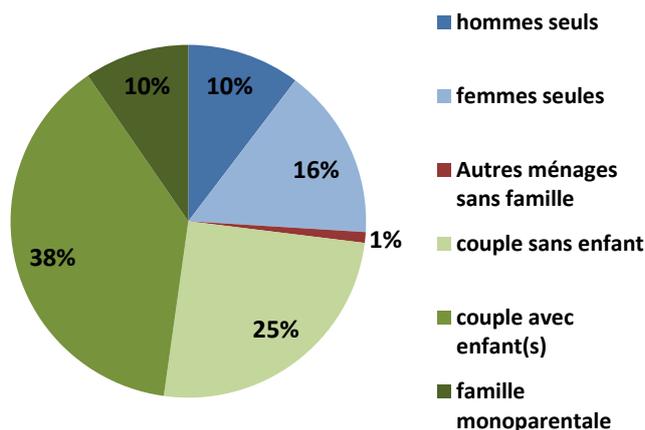
**Composition des ménages en 2010**



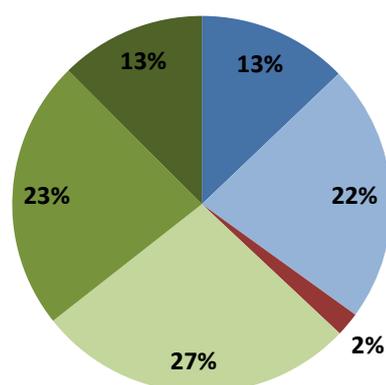
On observe ici la nette augmentation des ménages d'une personne absorbant la baisse de la part des ménages avec famille. Cette diminution laisse à penser que les ménages avec famille ont connu divorces ou séparations.

En se penchant sur la répartition détaillée de la composition des ménages, on observe une augmentation de la part des femmes et hommes seuls de 9% soit la part d'augmentation des ménages d'une personne constatée au-dessus. Les familles monoparentales augmentent elles de 3% : ces chiffres peuvent effectivement confirmer l'hypothèse de divorces/séparations. Elles pourraient également être dues à l'installation de familles monoparentales ou de personnes seules entre 1999 et 2010, puisque le nombre de ménages a lui augmenté de 13,2%.

**Détail de la composition des ménages en 1999**



**Détail de la composition des ménages en 2010**



# 1. PAUVRETE

*Une personne pauvre se définit comme une personne dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elle vit.<sup>1</sup>*

**Le niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. L'unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes. Ainsi, avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation.

Au sens statistique selon l'INSEE, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, qui est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population soit un niveau de vie inférieur à 964 euros par mois et par unité de consommation dans la région Basse Normandie en 2010.

Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

<sup>1</sup> Définition officielle de l'Union Européenne

## ❖ Près de la moitié de la population allocataire sous le seuil de pauvreté

En 2012, on comptait 884 allocataires de prestations CAF parmi les habitants de Fleury-sur-Orne, représentant un total de la population couverte (conjoint, enfants et personnes à charge comprises) de 2 178 allocataires, soit 52% de la population fleuryenne. Ce ratio est légèrement supérieur à celui du Calvados, où 47% de la population est couverte par les prestations de la CAF.

Les prestations versées par la CAF sont multiples : aides au logement, RSA, AAH, allocations familiales, APL etc. 30,9% des fleuryens sont dépendants de ces prestations, ce qui signifie qu'elles représentent plus de la moitié de leurs ressources.

**\*Le revenu mensuel par unité de consommation (RUC)** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (Ruc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

**\*\*Le seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes. En 2012, le seuil des bas revenus (applicable aux ressources 2011) était de 1001 euros.

### Ressources de la population allocataire

	Fleury-sur-Orne		Calvados	
<b>Allocataires dépendants</b>	250	30,9%	24 621	23,7%
<b>Allocataires dont le RUC* mensuel est :</b>				
- Inférieur au seuil des bas revenus**	363	44,9%	38 858	37,3%
- Supérieur au seuil grâce aux prestations	140	17,3%	15 437	14,8%

Source CAF : 2012

45% des allocataires ont donc un revenu mensuel par unité de consommation inférieur au seuil des bas revenus\*, qui est synonyme de seuil de pauvreté.

### Part des allocataires sous le seuil de pauvreté dans la population totale

	Fleury-sur-Orne	Calvados
<b>Population allocataire sous le seuil des bas revenus en 2012</b>	363	38 858
<b>Population totale en 2011</b>	4 208	685 262
<b>Pourcentage sous le seuil dans la population totale</b>	8,6%	5,7%

Source : CAF et INSEE

La part des allocataires du Calvados sous le seuil des bas revenus représente 5,7% de la population totale. Or, d'après l'INSEE, 13,2% des calvadosiens vivent sous ce seuil. 7,5% de ces personnes ne sont donc pas couvertes par la CAF mais bien en situation de pauvreté. On peut alors imaginer qu'une partie des fleuryens vit également sous le seuil de pauvreté mais n'est couverte par aucune prestation ou minima sociaux.

Certaines personnes en situation de pauvreté restent invisibles pour la société, notamment des personnes seules qui pourraient avoir plus de difficultés à demander de l'aide soit par peur ou par honte, soit parce qu'elles pensent ne pas pouvoir en bénéficier. Cette hypothèse est appuyée par plusieurs professionnels du social :

*"Cela arrive de temps en temps qu'ils nous disent : c'est la première fois, je ne connaissais pas."*

*"Il y en a qui ont honte, qui ont du mal à franchir le pas... qui vont aller jusqu'au bout du bout avant de venir là"*

*Centre médico-social, extrait de l'entretien réalisé le 9/12/2013*

*" Ils ne savent pas qu'il y a un service social dans une mairie ou alors ils pensent qu'ils ne peuvent pas y prétendre non plus."*

*Employée du CCAS, extrait de l'entretien réalisé le 4/12/2013*

<b>Allocataires sous le seuil de bas revenus en 2012</b>				
	<b>Fleury-sur-Orne</b>		<b>Calvados</b>	
<b>Total</b>	363	%	38 858	%
<b>Répartition selon l'âge</b>				
<b>Moins de 24 ans</b>	50	13,8%	5 637	14,5%
<b>25-29 ans</b>	46	12,7%	5 276	13,6%
<b>30-39 ans</b>	106	29,2%	9 239	23,8%
<b>40-59 ans</b>	142	39,1%	16 574	42,7%
<b>60 ans ou plus</b>	19	5,2%	2 132	5,5%
<b>Répartition selon la situation familiale</b>				
<b>Isolés</b>	172	47,4%	17 634	45,4%
<b>Monoparents</b>	96	26,4%	10 792	27,8%
<b>Couples sans enfant</b>	24	6,6%	2 298	5,9%
<b>Couples avec enfant(s)</b>	71	19,6%	8 134	20,9%
<b>Répartition selon le nombre d'enfants</b>				
<b>0 enfant</b>	196	54%	19 932	51,3%
<b>1 enfant</b>	62	17,1%	7 511	19,3%
<b>2 enfants</b>	54	14,9%	6 558	17,0%
<b>3 enfants ou plus</b>	51	14,0%	4 827	12,4%

Source : CAF 2012

**Une personne isolée** est une personne sans conjoint ou enfant à charge.

Les catégories de population situées en dessous du seuil de bas revenus sont majoritairement les personnes isolées et les monoparents, les plus traditionnellement en situation précaire. En effet, 49,3% des personnes isolées allocataires se trouvent sous le seuil de pauvreté, contre 37,5% dans le Calvados, et 63,6% des monoparents (60,1% dans le département)<sup>2</sup>. Ces deux types de situation familiale semblent donc être les plus fragiles car les plus touchées par la pauvreté.

<sup>2</sup> Source CAF

## ❖ Les familles monoparentales et les personnes isolées largement majoritaires dans le nombre de bénéficiaires de minimas sociaux

La notion de minima sociaux recouvre les allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Adulte Handicapé ou le Revenu de Solidarité (RSO pour les DOM uniquement). A Fleury-sur-Orne, 242 personnes sont bénéficiaires de minima sociaux, soit 6% de la population. Le Revenu de Solidarité Active concerne directement des individus en situation de précarité, et son nombre de bénéficiaires est un indicateur de la pauvreté sur le territoire.

### La population bénéficiaire du RSA

comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RSA au moins de décembre de l'année considérée.

### Population bénéficiaire du revenu de solidarité active en 2012

	Fleury-sur-Orne		Calvados	
	Population	%	Population	%
<b>Total</b>	166	4%	18 712	2,8%
<b>Répartition par groupe d'âges</b>				
<b>Moins de 25 ans</b>	11	6,6%	1 374	7,3%
<b>25-29 ans</b>	30	18,1%	3 883	20,8%
<b>30-39 ans</b>	61	36,7%	5 334	28,5%
<b>40-59 ans</b>	62	37,3%	7 539	40,3%
<b>60 ans et plus</b>	NS	NS	580	3,1%
<b>Répartition par situation familiale</b>				
<b>Hommes isolés</b>	56	33,7%	5 842	31,2%
<b>Femmes isolées</b>	33	19,9%	3 328	17,8%
<b>Monoparents</b>	52	31,3%	6 203	33,1%
<b>Couples sans enfant</b>	8	4,8%	738	3,9%
<b>Couples avec enfant(s)</b>	17	10,2%	2 601	13,9%

Source : CAF 2012, NS : personnes non bénéficiaires du RSA

Fleury-sur-Orne est au-dessus de la moyenne du département en matière de population aidée, avec 4% de la population, et une majorité de 30-60 ans, isolés ou monoparents.

De plus, seulement 18% de ces personnes isolées et monoparents sous le seuil des bas revenus ont un RUC supérieur au seuil grâce aux prestations sociales de la Caisse d'Allocations Familiales<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Source CAF : 18,1% des isolés et 17,9% des monoparents ont un RUC mensuel supérieur au seuil des bas revenus grâce aux prestations.

❖ **Une part des foyers fiscaux non imposables à Fleury-sur-Orne supérieure à la moyenne départementale**

**Impôt sur le revenu des foyers fiscaux - 2009**

	<b>Fleury-sur-Orne</b>	<b>Calvados</b>
<b>Ensemble des foyers fiscaux</b>	2 329	380 995
<b>Revenu net déclaré (K euros)</b>	46 504	8 448 431
<b>Revenu net déclaré moyen (Euros)</b>	19 967	22 174
<b>Impôt moyen (Euros)</b>	827	989
<b>Foyers fiscaux non imposables</b>	1 186	179 655
<b>Proportion en %</b>	50,9	47,2
<b>Revenu net déclaré moyen (Euros)</b>	9 089	9 834

Source : INSEE 2011

**La part des foyers fiscaux non imposables** (foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt, ou qui se voient restitués totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt) est le rapport entre le nombre de foyers fiscaux non imposables et le nombre total de foyers fiscaux.

Parmi les indicateurs permettant de mesurer l'évolution des revenus et des aides sociales à un niveau géographique, la part des foyers fiscaux non imposables est souvent choisie, reflet de la faiblesse des revenus de la population.

La proportion des foyers fiscaux non imposables à Fleury-sur-Orne est supérieure à celle du Calvados, atteignant un niveau de 50,9% contre 47,2% pour le département.

De plus, l'impôt moyen de Fleury-sur-Orne est de 827€, contre 989€ pour le Calvados. Cela indique que la population de Fleury-sur-Orne dispose, en moyenne, d'un revenu inférieur à celle du département. En effet, le revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux non imposables de Fleury-sur-Orne est de 9 089€, contre 9 834€ pour le Calvados.

❖ **Une aide alimentaire dispensée par le Secours Populaire...**

L'intervention de structures complémentaires, institutionnelles ou associatives dans les problématiques de pauvreté vient compléter les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

En effet, les personnes en situation de précarité à Fleury-sur-Orne ont accès à des aides leur permettant de satisfaire leurs besoins primaires (se nourrir, s'habiller...). Ainsi, afin d'aider ces personnes habitantes de la commune à surmonter ces difficultés, le CCAS et ses partenaires associatifs mettent en place des actions sociales adaptées, permettant de satisfaire leurs besoins physiologiques (Se nourrir, s'habiller...).

Le Secours Populaire notamment, fournit des colis alimentaires pour aider les familles en situation de grande précarité. Les personnes qui bénéficient de ces colis sont majoritairement des familles monoparentales et des personnes qui bénéficient du Revenu Solidarité Active (RSA). Ce sont souvent des familles qui vivent avec moins de 250 euros par personne et par mois après le calcul de la différence entre les dépenses et les revenus.

Le nombre de familles monoparentales à Fleury-sur-Orne s'élève à 230 soit 12,4% des ménages avec enfants en 2010, un nombre qui est en constante augmentation de 3 points comparé à 1999 (9,6%)<sup>4</sup>. 52 familles monoparentales bénéficient du RSA à Fleury-sur-Orne ce qui correspond à 1/3 des bénéficiaires du RSA.

La problématique de pauvreté des familles monoparentales peut s'expliquer d'une part par le fait que l'impossibilité de compter sur le revenu d'un conjoint constitue un réel frein pour subvenir aux besoins de la famille. D'autre part, dans ce type de ménage il est plus compliqué de concilier travail et garde d'enfants, d'autant plus qu'il leur est difficile financièrement de recourir à une assistante maternelle.

### ❖ ...relayée par le CCAS

Le CCAS délivre lui aussi des bons alimentaires de 31€ aux personnes ayant des moyens insuffisants pour subvenir à leurs besoins. Les personnes bénéficiant de cette aide sont majoritairement des bénéficiaires de minima sociaux, des demandeurs d'emploi ou des travailleurs précaires devant faire face à un accident, une situation exceptionnelle ou ayant des revenus ne leur permettant pas d'assumer les dépenses nécessaires au quotidien.

« J'ai fait quelques fois la Croix Rouge. Et la Croix Rouge, eux, il donne une seule fois par an après il faut attendre trois ans... c'est pareil pour le secours populaire c'est pendant trois mois puis après il faut attendre ».

« On aide les gens un petit peu puis après plus rien et ça c'est dommage qu'il n'y ait pas un suivi derrière. Moi je demande un peu plus d'aide et de suivi. »

Paroles de fleurysien.ne.s, extraits d'entretiens réalisés le 14/01/2014

### Répartition des bons alimentaires – Fleury-sur-Orne

Bons alimentaires	Montant en €	Nombre de bons	Nombre de familles
2012	12 068	400	115
2013	8 850	300	104
<b>Evolution</b>	-27%	-25%	-9,6%

Source : CCAS

Les demandeurs d'emploi peuvent également bénéficier d'un bon de Noël d'une valeur comprise entre 20€ et 60€ afin d'effectuer des achats supplémentaires qu'ils n'auraient pas pu financer avec leur revenu.

La distribution des bons est faite à partir de la liste des demandeurs d'emplois, par sélection sur dossier selon leurs ressources. Cette sélection est l'occasion pour le CCAS d'identifier les personnes qui ne viennent pas d'elles-mêmes demander de l'aide.

Comme pour le Secours Populaire ou la Croix Rouge, ces aides accordées sous condition de ressources sont limitées à quelques demandes afin de palier à une situation précaire passagère.

Cependant, certaines familles doivent faire face à une précarité structurelle souvent liée à l'absence d'emploi, qui les contraint à vivre avec les minima sociaux.

De ce fait, certaines personnes voient leurs demandes refusées après avoir bénéficié de l'aide alimentaire pendant une période alors que leur situation ne s'est pas améliorée. Cette problématique de ponctualité des aides ne permet pas d'apporter un soutien durable aux personnes qui leur permettrait de retrouver leur autonomie.

<sup>4</sup>Cf. données INSEE, état des lieux, Tableau composition des ménages

### ❖ ...relayée par le Centre médico-social

Le Centre médico-social octroie des aides financières plus orientées en principe vers les familles les plus démunies. Ainsi les allocations mensuelles famille ont concernés 49 personnes en 2011, 33 en 2012 et 39 en 2013. Il a aussi pour rôle d'accompagner de façon plus pérenne les familles ou bénéficiaires aux situations plus complexes. Ainsi en 2011, 16 familles ont bénéficié de ce dispositif, 17 en 2012 et 20 en 2013.

Enfin le Centre médico-social (le C.M.S.) a accueilli ces trois dernières années une population de plus en plus grandissante. Sur la totalité des accueils certaines préoccupations relève de la gestion budgétaires et de l'accès aux droits. Ainsi en 2011, 113 personnes sont venues au C.M.S. pour des problèmes de gestion budgétaire, en 2012 150 et en 2013, 254. Concernant l'accès aux droits en 2011 23 personnes, en 2012 48 et en 2013, 49.

### ❖ Un manque de pérennité exprimé par les professionnels

Le manque de pérennité est également évoqué par les professionnels, qui confient parvenir à déployer des aides, mobiliser des partenaires selon des situations particulières, mais difficilement sur le long terme. Ce problème a été relevé malgré un accompagnement des bénéficiaires et un suivi administratif.

*"Nos aides, cela va aider, dépanner, accompagner mais en aucun cas cela peut être quelque chose de durable. A un moment donné, si la personne est enfouie sous ses problèmes récurrents, nos réponses ne vont pas être satisfaisantes sur le long terme."*

*Conseillère de la mission locale, extrait de l'entretien réalisé le 27/01/2014*

Après retranscription et synthèse des paroles de ces professionnels sur le champ de la pauvreté, c'est ce problème de ponctualité concernant les aides financières qui est apparu comme prépondérant.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENTRETIENS**

Champ Besoin Physiologique	PAUVRETE			
	Problème	Population	Actions mises en place	Problèmes non couverts
Se nourrir, s'habiller...	Difficultés financières	Tout public en situation de pauvreté	- Bons alimentaires - Aides des associations Secours Populaire (colis alimentaires, vêtements...) - Aides financières ponctuelles du CCAS - Interventions sociales du centre médico-social	Pérennité des aides ponctuelles (alimentaires, financières)

## ❖ Une pauvreté multidimensionnelle

La problématique de la pauvreté ne touche pas seulement l'alimentation. Le CCAS intervient également sur demande de personnes en difficulté en accordant des fonds de manière ponctuelle. En 2012 et 2013, il est intervenu auprès de personnes ayant des difficultés financières, auprès de banques ou d'institutions, mais également dans d'autres domaines indirectement liés à la pauvreté.

### Exemples d'aides du CCAS de Fleury-sur-Orne

Aides facultatives	2012		2013	
	Montant en €	Nombre de familles	Montant en €	Nombre de familles
<b>Restaurant scolaire</b>	573	3	375	3
<b>Régularisation papiers</b>	220	1	220	1
<b>Découvert bancaire</b>	200	1	100	1
<b>Prêt</b>	2000	3	-	-

Source : CCAS, tableau non exhaustif

En effet, les personnes en situation de pauvreté ont des besoins essentiellement alimentaires et vestimentaires mais la pauvreté est une notion multidimensionnelle. Le phénomène de pauvreté ne se réduit pas au seul aspect monétaire car elle peut également engendrer une dégradation des conditions de vie (logement, santé, emploi) et une difficulté d'accès à l'information, la vie sociale, la culture ou les loisirs.

Bien souvent, les personnes se trouvant dans cette situation n'ont pas conscience de tous leurs besoins et n'expriment que des demandes matérielles. Ces personnes sont focalisées sur leurs contraintes budgétaires et les restrictions qui en découlent. Ainsi, les préoccupations principales sont l'alimentation et le règlement à temps des charges de logement (loyer, factures énergétiques et de communication...) mais la faiblesse des ressources financières ou le poids des dettes à la charge des ménages modestes entraînent temporairement voire régulièrement des difficultés à assumer l'achat de denrées alimentaires et/ou le règlement des factures.

## 2. ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI

**L'**activité économique au sens du Bureau International du Travail (BIT) regroupe toutes les activités de production de biens et de services qui sont définies dans le système de comptabilité nationale des Nations-Unies. On regroupe dans la catégorisation de l'activité économique, en premier lieu, l'ensemble des activités de production d'un bien primaire. En second lieu, l'activité économique regroupe l'ensemble des activités de production de biens industriels et de services qui sont destinés à faire l'objet d'un échange économique ou d'un usage personnel lorsque ces biens sont produits par un ménage.

Au sens économique du terme, **l'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes actives dans une profession et la population totale de cette profession.

La notion d'activité économique a été élaborée en vue d'offrir une catégorisation de la population active et de la population active occupée au travers de la réalisation d'enquêtes sur les forces de travail telle que l'enquête-emploi réalisée par l'INSEE<sup>1</sup>.

Il faut bien faire la distinction entre la population active et la population active occupée. La population active désigne la population regroupant la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler

(15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

<sup>1</sup> Enquête auprès des ménages portant sur toutes les personnes de 15 ans et plus vivant en France métropolitaine. C'est une enquête trimestrielle dont la collecte a lieu en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre. L'enquête Emploi permet de prendre en compte toutes les situations vis-à-vis du marché du travail : emploi, chômage, retraite, études, inactivité.

## A. Typologie des actifs

### ❖ Une représentation des CSP très proche de celle du département

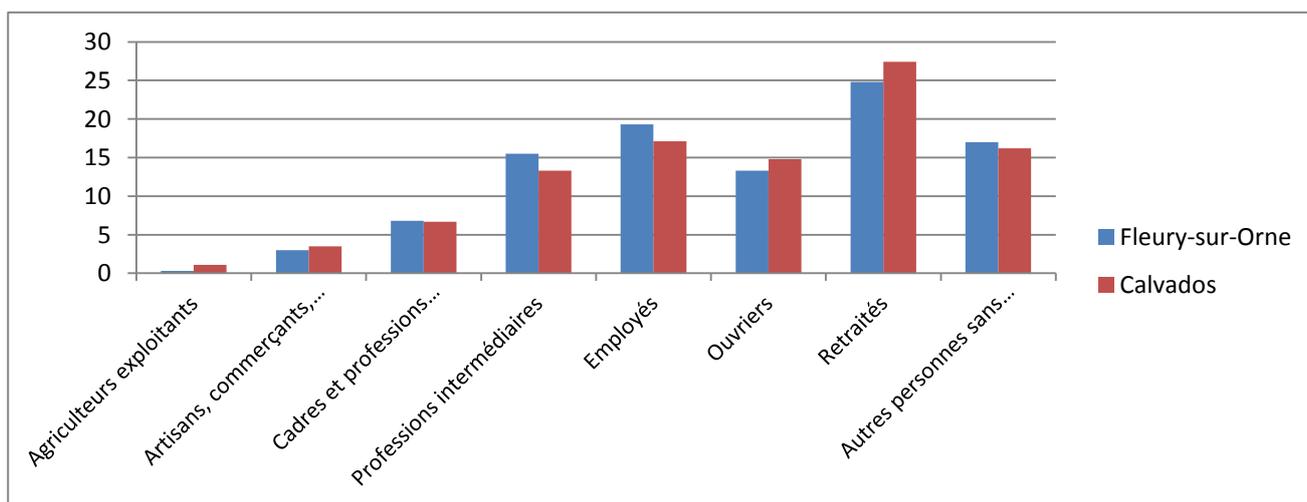
**Professions intermédiaires** est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Deux tiers des membres du groupe occupent effectivement une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Les autres sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social; parmi eux, les instituteurs, les infirmières, les assistantes sociales. Plus de la moitié des membres du groupe ont désormais au moins le baccalauréat. Leur féminisation, assez variable, reste en particulier très limitée dans les professions techniques.

**Autres personnes sans activité professionnelle** comprend la population au chômage et la population inactive.

#### Part des CSP en 2009 (%)

	Fleury-sur-Orne	Calvados
<b>Agriculteurs exploitants</b>	0,3%	1,1%
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	3%	3,5%
<b>Cadres et prof. intellectuelles sup.</b>	6,8%	6,7%
<b>Professions intermédiaires</b>	15,5%	13,3%
<b>Employés</b>	19,3%	17,1%
<b>Ouvriers</b>	13,3%	14,8%
<b>Retraités</b>	24,8%	27,4%
<b>Autres pers. sans act. prof.</b>	17%	16,2%

Source : INSEE



❖ Une hausse du nombre d'actifs et du nombre de retraités sur ces 10 dernières années

Évolution entre 1999 et 2009 de la répartition de la population active		
	Fleury-sur-Orne	Calvados
<b>Ensemble</b>	-6,49% <sup>2</sup>	3,79%
<b>Actifs en %</b>	0,42%	4,10%
<b>Dont :</b>		
-Actifs ayant un emploi en %	3,73%	7,65%
-Chômeurs en %	-16,10%	-16,13%
<b>Inactifs en %</b>	-1,03%	-8,83%
<b>Dont :</b>		
- Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	-25,00%	-23,49%
-Retraités ou préretraités en %	43,75%	32,00%
-Autres inactifs en %	3,16%	-18,28%

Source : INSEE

Entre 1999 et 2009, les évolutions en matière de répartition de la population active à Fleury-sur-Orne suivent les tendances du Calvados. En effet, le nombre d'actifs a augmenté, et le nombre d'inactifs a lui baissé. Cependant les variations ne sont pas de même amplitude : les actifs ont davantage augmenté dans le Calvados, et le nombre d'inactifs davantage baissé. On constate en 10 ans un vieillissement de la population sur les deux territoires, avec une augmentation significative des retraités et préretraités : 43,75% d'augmentation à Fleury-sur-Orne, 32% pour le Calvados. Les élèves, étudiants et stagiaires ont quant à eux baissé (-25% en l'espace de 10 ans), ce qui confirme le vieillissement de la population.

<sup>2</sup> Source INSEE : en 1999, 2 866 actifs. En 2009, 2 680 actifs, soit une baisse de 6,49%. Pour plus de lisibilité, seuls les taux de variation ont été conservés.

## B. Activité

### ❖ Un indicateur d'emploi peu développé

#### Emploi et activité – Fleury-sur-Orne

	1999	2009
<b>Nombre d'emplois dans la zone</b>	641	931
<b>Actifs ayant un emploi résidant dans la zone</b>	1 695	1 654
<b>Indicateur de concentration d'emploi</b>	37,8%	56,3%
<b>Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %</b>	60,2%	58%

Source : INSEE

#### Emploi et activité – Calvados

	1999	2009
<b>Nombre d'emplois dans la zone</b>	248 374	279 762
<b>Actifs ayant un emploi résidant dans la zone</b>	350 757	281 351
<b>Indicateur de concentration d'emploi</b>	99%	99,4%
<b>Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %</b>	55,7%	56,8%

Source : INSEE

#### L'indicateur de concentration d'emploi

est le rapport entre le nombre d'emplois présents sur un territoire et le nombre de résidents y ayant un emploi. Quand le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel.

A Fleury-sur-Orne, l'indicateur de concentration d'emploi est très bas (56,3) mais est tout de même en augmentation par rapport à 1999 (37,8). Quand on le compare avec son département, le Calvados, l'indicateur de concentration d'emploi fleuryzien est toujours le plus bas et est très inférieur à 100. Fleury-sur-Orne est une ville où les actifs en emploi sont plus nombreux que les emplois localisés dans la ville. La faiblesse de cet indicateur s'explique notamment par le fait que 67% des entreprises fleuryziennes travaillent dans le tertiaire, un secteur qui n'est pas riche en emplois.

**Le taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

A noter que ce taux est construit sur des chiffres de 2009. Depuis lors se sont installées à Fleury-sur-Orne les enseignes Ikea (2011) et Castorama (2013), dont les emplois ne sont pas compris dans les chiffres. Ikea a généré une création de 240<sup>3</sup> emplois directs dont 210 recrutements locaux, et 40 emplois indirects de par les prestataires et fournisseurs. Castorama emploie par ailleurs 73 salariés<sup>4</sup>, dont une partie a cependant été transférée de l'enseigne d'Hérouville-Saint-Clair.

<sup>3</sup> « Le géant suédois ouvre ses portes dans le Calvados », Calvados Stratégie, le 28/10/2011, consultable sur [http://actus.calvados-strategie.com/recherche-detail.php?actu\\_id=12153](http://actus.calvados-strategie.com/recherche-detail.php?actu_id=12153) (consulté le 26/02/2014).

<sup>4</sup> « Le Castorama de Fleury-sur-Orne (14) ouvre ce mercredi », 29 mai 2013, Ouest France Entreprises, consultable sur <http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/castorama-fleury-sur-orne-14-ouvre-ce-mercredi-29-05-2013-98691> (consulté le 26/02/2014)

De plus, le projet d'un centre commercial Inter Ikea est en préparation<sup>5</sup>, et devrait accueillir plus de 70 boutiques, dont un hypermarché. Pour M. Lecerf, maire de Fleury-sur-Orne, ce projet engendrerait la création de 700 nouveaux emplois, et un chantier de 2 ans pour les entreprises du BTP.

L'apparition sur le territoire de tous ces nouveaux emplois viendrait grandement modifier le ratio de concentration d'emplois. Avec les deux enseignes actuelles, Fleury-sur-Orne compterait 280 emplois supplémentaires, soit 1 214, et 700 à venir, soit une prévision de 1 914 pour 2014-2015.

### ❖ Les jeunes toujours les plus éloignés de l'emploi

#### Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par âge en 2009

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	En %
<b>Ensemble</b>	2 680	1 907	71,2%	1 640	86%
<b>15 à 24 ans</b>	552	270	48,9%	210	77,8%
<b>25 à 54 ans</b>	1 627	1 443	88,7%	1 261	87,4%
<b>55 à 64 ans</b>	500	194	38,8%	169	87,1%

Source : INSEE

L'écart entre la population totale de 15 à 64 ans et le nombre d'actifs est de 773 personnes. Ces inactifs peuvent être des étudiants, des retraités, ou bien des personnes n'étant pas en recherche d'un emploi. Les classes qui connaissent le taux d'activité le plus faible sont les jeunes et les seniors : la première classe d'âge commençant à 15 ans, une partie de cette population peut être toujours scolarisée. La dernière classe d'âge finissant à 64 ans, une partie de la population en fin de classe peut être déjà retraitée.

Lorsque l'on regarde les actifs ayant un emploi dans la classe, on constate que ce sont les jeunes qui, parmi leurs actifs, sont les moins occupés.

### ❖ Les femmes de la commune moins rémunérées que les hommes

#### Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2010 à Fleury-sur-Orne

	Temps complet		Temps non complet	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>18-25 ans</b>	8,7	9,4	8,4	8,8
<b>26-49 ans</b>	10	12	9,6	10,7
<b>50 ans ou plus</b>	12,3	15,6	9,6	14,6

Source : INSEE

<sup>5</sup> « Inter Ikéa à Caen : un nouveau projet est en préparation », SIMON P., LEMAITRE A., Ouest France Entreprises, 16 janvier 2013, consultable sur <http://www.entreprises.ouest-france.fr/node/81720> (consulté le 26/02/2014).

**Un emploi à temps non complet** est un emploi dont la durée hebdomadaire de service est inférieure à celle d'un temps complet (35h). Le traitement et les indemnités considérées comme complément du traitement sont calculés au prorata du nombre d'heures hebdomadaires.

A temps complet, les femmes de 18-25 ans ont un salaire net horaire moyen de 8,7€, puis de 10€ pour les 26-49 ans et enfin 12,3€ pour les 50 ans ou plus. Pour les hommes, les 18-25 ans ont un salaire net horaire moyen de 9,4€, de 12€ pour les 26-49 ans et enfin de 15,6€ pour les 50 ans ou plus.

A temps non complet, les femmes de 18-25 ans ont un salaire net horaire moyen de 8,4€, puis de 9,6€ pour les 26-49 ans et les 50 ans ou plus. Pour les hommes, les 18-25 ans ont un salaire net horaire moyen de 8,8€, de 10,7€ pour les 26-49 ans et de 14,6€ pour les 50 ans ou plus. Cette différence provient des inégalités de salaires entre hommes et femmes.

### Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2010 dans le Calvados

	Temps complet		Temps non complet	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>18-25 ans</b>	8,7	9,3	8,3	8,9
<b>26-49 ans</b>	10,8	12,9	10	12,4
<b>50 ans ou plus</b>	12,4	15,9	10,1	15,4

Source : INSEE

Au niveau des 18-25 ans, le salaire net horaire moyen est équivalent, quel que soit le sexe ou même le travail à temps complet ou non.

A partir de la classe des 26-49 ans, des différences apparaissent. En effet, le salaire horaire net moyen au niveau du Calvados est supérieur à celui de Fleury-sur-Orne, quel que soit le sexe ou le travail à temps complet ou non. Cela peut venir d'une sous qualification des habitants de Fleury-sur-Orne par rapport au reste du Calvados.

### Population de 15 ans ou plus ayant un emploi en 2009 à Fleury-sur-Orne

	Nombre	%	Dont % temps partiel	Dont % femmes
<b>Ensemble</b>	1 651	100%	19,8%	49,8%
<b>Salariés</b>	1 520	92,1%	20,2%	51%
<b>Non-salariés</b>	131	7,9%	14,5%	35,6%

Source : INSEE

**Les salariés** sont toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

**Les non-salariés** sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Population de 15 ans ou plus ayant un emploi en 2009 : Sur les 1 651 personnes de 15 et plus ayant un emploi, 1 520 étaient salariés (92%) et 131 non-salariés (8%).

Parmi ces 1651 personnes, 19,8% sont en temps partiel et 49,8% sont des femmes. Parmi les salariés, 20% des 1520 personnes sont à temps partiel et 51% sont des femmes. Parmi les non-salariés, 14,5% des 131 personnes sont à temps partiel et 35,6% sont des femmes.

**Population de 15 ans ou plus ayant un emploi en 2009 dans le Calvados**

	Nombre	%	Dont % temps partiel	Dont % femmes
<b>Ensemble</b>	281 243	100%	17,9%	47,9%
<b>Salariés</b>	247 180	87,9%	19,1%	49,7%
<b>Non-salariés</b>	34 063	12,1%	9,4%	34,7%

Source : INSEE

La proportion de salariés est plus importante à Fleury-sur-Orne que dans le Calvados. Cependant on a plus de proportion au niveau des temps partiels.

**C. Chômage et inactivité****❖ Un taux de chômage nettement supérieur à celui du département**

Pour le calcul du taux de chômage sont pris en compte les chômeurs de catégorie A, à savoir les demandeurs d'emploi sans emplois, tenus de faire des actes positifs de recherche, que l'on divise par la population active totale.

Pour 2011 sont disponibles les chiffres des demandeurs d'emplois de catégorie A mais pas celui de la population active.

**Demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre 2011**

	Fleury-sur-Orne				Calvados			
	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	%	Hommes	Femmes
<b>Ensemble</b>	253	100%	50,99%	49,01%	30 929	100%	53,33%	46,67%
<b>15 à 24 ans</b>	62	24,51%	51,61%	48,39%	6 375	20,61%	53,08%	46,92%
<b>25 à 49 ans</b>	152	60,08%	48,68%	51,32%	18 783	60,73%	52,97%	47,03%
<b>50 ans ou plus</b>	39	15,41%	58,97%	41,03%	5 771	18,66%	54,79%	45,21%

Source : INSEE

Le taux de chômage le plus récent disponible est celui de 2009. A défaut de pouvoir le comparer avec 2011, on observe d'emblée que le nombre de chômeurs en valeur absolue a diminué entre les deux années.

**Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans en 2009**

	Fleury-sur-Orne		Calvados	
	1999	2009	1999	2009
<b>Nombre de chômeurs</b>	338	266	39 386	34 207
<b>Taux de chômage en %</b>	16,6%	14%	13,6%	10,9%
<b>Taux de chômage des hommes en %</b>	16,7%	13,9%	11,7%	10,3%
<b>Taux de chômage des femmes en %</b>	16,5%	14%	15,7%	11,6%
<b>Part des femmes parmi les chômeurs en %</b>	46,2%	49,8%	53,6%	51,3%

Source : INSEE

En 2009, il y avait sur Fleury-sur-Orne 266 chômeurs contre 338 en 1999, soit une baisse de 72 chômeurs en 10 ans.

Le taux de chômage était de 14% en 2009, contre 16,6% en 1999, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage.

Concernant le taux de chômage des hommes et celui des femmes, celui des hommes était supérieur en 1999 (16,7% contre 16,5% pour les femmes) alors qu'en 2009, le taux de chômage des hommes est inférieur à celui des femmes (13,9% contre 14%). La part des femmes parmi les chômeurs a augmenté entre 1999 et 2009, passant de 46,2 à 49,8%.

Les différents taux de chômage de Fleury-sur-Orne sont toujours supérieurs à ceux du Calvados, quel que soit le sexe. Concernant le taux de chômage, tout sexe confondu, celui de Fleury-sur-Orne est de 3,1 points supérieur à celui du Calvados, et 4,9 points supérieur à celui de la France dont le taux de chômage en 2009 était de 9,1%.

La classe d'âge la plus représentée est celle des 25-49 ans, que ce soit pour la ville de Fleury-sur-Orne ou dans le Calvados (Environ 60% de l'ensemble). On remarque que le chômage est plus fort à Fleury-sur-Orne que dans le Calvados concernant les 15-24 ans (24.51% contre 20.61%) alors que, bien que l'on constate un vieillissement de la population sur Fleury-sur-Orne, les chômeurs de catégories A de 50 ans ou plus sont moins nombreux que dans le Calvados (15.41% contre 18.66%).

Dans toutes les classes d'âges dans le Calvados, la proportion d'hommes chômeurs de catégorie A est supérieure à celle des femmes, avec un écart entre 9 et 6 points de pourcentage. Sur Fleury-sur-Orne, on constate la même chose, excepté pour la classe d'âge de 25 à 49 ans où la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes (51.32% contre 48.68%).

### ❖ Typologie des chômeurs des catégories ABC

Le chômage ne se limite cependant pas aux personnes sans emploi et en recherche active, mais recouvre d'autres dimensions, qui sont distinguées par les différentes catégories.

#### Demandeurs de catégories ABC au 31 décembre 2011 selon le sexe et l'âge

	Fleury-sur-Orne				Calvados			
	Ensemble	%	H en %	F en %	Ensemble	%	H en %	F en %
<b>Ensemble</b>	413	100%	46,97%	53,03%	47 507	100%	49,63%	50,37%
<b>15 à 24 ans</b>	100	24,2%	50%	50%	9 504	20%	50,43%	49,57%
<b>25 à 49 ans</b>	256	62%	44,53%	55,47%	29 440	62%	49,68%	50,32%
<b>50 ans ou plus</b>	57	13,8%	52,63%	47,37%	8 563	18%	48,60%	51,40%
<b>Dont chômeurs longue durée</b>	163	39,5%	49,7%	50,3%	4 625	26,1%	48,39%	51,61%

Source : INSEE

Parmi les 413 demandeurs d'emploi, on retrouve 47% d'hommes et 53% de femmes.

On trouve autant de femmes que d'hommes chez les 15-24 ans, plus de femmes chez les 25-49 ans (142 contre 114) et plus d'hommes chez les 50 ans ou plus (30 contre 27). On constate que l'écart de genre se constitue sur les 25-49 ans.

On retrouve aussi 100 demandeurs d'emploi chez les 15-24 ans, 256 chez les 25-49 ans et 57 chez les 50 ans et plus.

### Chômeurs de longue durée de catégories ABC au 31 décembre 2011

	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	163	100	81	82
15 à 24 ans	34	20,9%	18	16
25 à 49 ans	102	62,6%	48	54
50 ans ou plus	27	16,6%	15	12

Source : INSEE

Parmi les chômeurs de longue durée, on retrouve 81 hommes et 82 femmes. On trouve aussi 34 chômeurs de longue durée chez les 15-24 ans, 102 chez les 25-49 ans et 27 chez les 50 ans ou plus. On trouve plus d'hommes chez les 15-24 ans (18 contre 16), plus de femmes chez les 25-49 ans (54 contre 48) et plus d'hommes chez les 50 ans ou plus (15 contre 12).

**Un chômeur de longue durée** est un actif au chômage depuis plus d'un an. **Le taux de chômage** calcule la proportion de chômeurs de longue durée dans l'ensemble des actifs.

### ❖ Une évolution entre 2010 et 2011 éloignée de celle du département

### Evolution du chômage chez les catégories ABC entre 2010 et 2011

	Fleury-sur-Orne			Calvados		
	Évolution 2010-2011 en %	Hommes	Femmes	Évolution 2010-2011 en %	Hommes	Femmes
<b>Ensemble</b>	7,6%	-3%	19%	4,8%	3,8%	5,9%
<b>15 à 24 ans</b>	-2%	-3,8%	0	2,1%	-0,1%	4,5%
<b>25 à 49 ans</b>	11,3%	-5,8%	30,3%	3,2%	2,1%	4,3%
<b>50 ans ou plus</b>	9,6%	11,1%	8%	14,4%	15,5%	13,4%
<b>Dont chômeurs longue durée</b>	4,5%	-8%	20,6%	4,5%	3,3%	5,7%
15 à 24 ans	30,8%	28,6%	33,3%	-2,8%	-7,1%	2,1%
25 à 49 ans	6,3%	-11,1%	28,6%	1,8%	0,8%	2,8%
50 ans ou plus	-20,6%	-25%	-14,3%	15,5%	16,6%	14,5%

Source : INSEE

**Les demandeurs de catégorie A** sont les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

**Les demandeurs de catégorie B** sont les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. De 78 heures ou moins au cours du mois).

**Les demandeurs de catégorie C** sont les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. De plus de 78 heures au cours du mois).

Concernant l'évolution entre 2010 et 2011, on retrouve dans l'ensemble une hausse des demandeurs d'emploi (+7,6%), notamment chez les femmes (+19%), alors que l'on constate une baisse chez les hommes (-3%). Le nombre de demandeurs d'emploi chez les hommes a baissé pour les 15-24 ans (-3,8%), pour les 25-49 ans (-5,8%) mais a augmenté assez fortement chez les 50 ans ou plus (+11,1%). Le nombre de demandeurs d'emploi chez les femmes n'a pas changé pour les 15-24 ans, mais a fortement augmenté pour les 25-49 ans (+30,3%) et les 50 ans ou plus (+8%).

On retrouve dans l'ensemble une hausse des chômeurs de longue durée (+4,5%) notamment chez les femmes (20,6%) alors qu'on constate une baisse chez les hommes (-8%). Le nombre de chômeurs longue durée chez les hommes a fortement augmenté pour les 15-24 ans (28,6%) alors qu'il baisse pour les 25-49 ans (-11,1%) et pour les 50 ans ou plus (-25%). Le nombre de chômeurs longue durée chez les femmes a fortement augmenté pour les 15-24 ans (+33,3%) et les 25-49 ans (28,6%) alors qu'il a baissé pour les 50 ans et plus (-14,3%).

### ❖ La vision des professionnels du social sur l'emploi à Fleury-sur-Orne

Emploi				
Besoin de sécurité	Problème	Population	Actions mises en place par le pôle emploi et la cellule emploi de Fleury-sur-Orne	Problèmes non couverts
Occuper un emploi pour avoir un revenu	Difficultés à trouver une formation ou un emploi : manque de qualification, problèmes de santé qui rendent difficile l'accès à l'emploi, difficultés d'utilisation d'internet pour la recherche d'emploi, problème de mobilité	Demandeurs d'emploi	- cellule emploi (conseil et orientation vers une formation ou un emploi, accompagnement pour réduire les freins à l'emploi (logement, santé...))	Aide à la création d'entreprise
			- contrats aidés (CUI, CAE)	
			- chantiers d'insertion professionnelle (terminés)	
			- aide financière à la formation	
			- projet pour l'emploi du centre socioculturel : mise en place d'ateliers CV et lettre de motivation, travail sur l'estime de soi et la présentation orale	

La présence de familles en situation de précarité et de rupture avec l'emploi nécessite de mettre l'accent sur les dispositifs de formation et d'aide à la recherche d'emploi. L'objectif est d'assurer une insertion professionnelle aux jeunes et de favoriser un accès à l'emploi pour les personnes rencontrant des difficultés sur le marché du travail. De nombreux dispositifs ont été mis en place à plusieurs échelles : nationale, régionale, départementale et communale afin d'aborder les problématiques sociales et de renforcer les capacités de chacun à trouver un emploi. L'accès à un emploi passe par une prise de conscience de ces compétences et une estime de soi car les personnes avec un faible niveau de niveau de formation doivent retrouver confiance en elles avant d'entrer dans une démarche de recherche d'emploi.

Pour cela, un projet du centre socioculturel propose un accompagnement des personnes à la recherche d'emploi qui consiste à la création d'atelier aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Des rencontres avec des intervenants de l'insertion professionnelle, de l'image de soi et de l'expression orale seront organisées afin de permettre aux personnes de savoir valoriser leurs compétences et de défendre leur candidature face à un employeur.

Pour les personnes n'ayant pas de projet professionnel construit, un accueil est prévu par la cellule emploi avec des professionnels de l'emploi capables d'orienter les personnes vers différents dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existant en fonction de leur situation (qualifications, compétences...).

- Des formations dans tous les secteurs sont proposées pour les personnes disposées et motivées à suivre ces ateliers.

- Pour les personnes ayant un manque de qualification, des chantiers d'insertions furent proposés il y a quelques années pour leur donner accès à des compétences. Ce dispositif organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation des salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Malgré l'accessibilité à de nombreux dispositifs favorisant l'accès à l'emploi, des problèmes de mobilité persistent. En effet, le caractère « rural » de la commune fait que des personnes ont des difficultés psychologiques à sortir de leur commune et ainsi ne sont pas disposées à accepter une formation ou un emploi en dehors même aux alentours.

De plus, certaines familles en situation de précarité n'ont pas la stabilité nécessaire pour s'engager dans un parcours d'insertion. Les familles monoparentales n'ayant pas les moyens de faire garder leurs enfants se voient dans l'impossibilité d'accepter une formation ou un emploi.

« Après sur Fleury-sur-Orne, il y a une particularité sur la jeunesse, ce sont des jeunes qui rencontrent des problèmes de mobilité importants. Même un jeune de Fleury-sur-Orne a du mal à aller à Caen en formation. Les jeunes de Fleury ont cette tendance à rester à Fleury-sur-Orne ». *Professionnel de la mission locale, extrait d'entretien réalisé le 27/01/2014*

Outre cette problématique, certaines personnes n'ayant pas le permis ou étant sans voiture rencontrent un obstacle pour accepter certains emplois. En effet, les demandeurs d'emplois bénéficient de la gratuité des transports en commun mais les horaires de ces derniers ne sont parfois pas compatibles avec ceux de l'emploi. C'est le cas des postes proposés dans le secteur de la restauration ou d'autres postes avec des horaires de nuit.

**« Les personnes peu mobiles qui n'ont pas de moyen de locomotion on a beau dire que sur Caen il y a pas besoin... il y a des transports en commun sauf qu'il y a les problèmes d'horaires où les transports en commun ne sont pas forcément adaptés à ceux de l'emploi posté. Ca élimine un certain nombre d'opportunités » Professionnel du pôle emploi, extrait d'entretien réalisé le 27/01/2014**

---

Des freins liés à la famille existent et constitue un obstacle au retour à l'emploi laissant les familles dans une situation de précarité et de rupture sociale persistante. En effet, certaines familles en situation de précarité n'ont pas la stabilité nécessaire pour s'engager dans un parcours d'insertion. Certains personnes ayant quitté l'école tôt en ont un mauvais souvenir et ne veulent pas aller en formation pensant qu'ils retrouveront un apprentissage théorique.

« Ils n'ont pas forcément envie d'y aller la difficulté elle est là même pour les jeunes parce que je pense que ce sont aussi des personnes qui ont un mauvais souvenir de l'école ». Professionnel du pôle emploi, extrait d'entretien réalisé le 28/01/2014

De plus, toutes les personnes n'ont pas un ordinateur avec un accès à internet ou ne maîtrisent pas l'outil ce qui ne leur permet pas de voir toutes les offres d'emploi qui se présentent à eux et diminuent d'autant leurs chances de trouver un emploi. De plus, les familles monoparentales n'ayant pas les moyens de faire garder leurs enfants se voient dans l'impossibilité d'accepter une formation ou un emploi.

**« Ils ont internet mais ils ne sont pas forcément à l'aise avec l'outil s'il faut candidater des heures. Aujourd'hui la plupart des offres il faut candidater par mail donc ce sont des gens en difficultés, quelque part ils se sentent exclus » ; Professionnel du pôle emploi, extrait d'entretien réalisé le 28/01/2014**

---

En outre, le niveau de diplôme des habitants de Fleury-sur-Orne ne correspond pas aux compétences requises dans les activités implantées sur le territoire. Cela a engendré un décalage entre les compétences des fleurysiens et celles requises dans les activités tertiaires, des services par exemple les activités d'IKEA. Ce qui pose problème quant aux opportunités d'emploi des fleurysiens par rapport au développement futur d'activité du centre commercial d'IKEA.

**« Il y a des choses implantées comme IKEA plutôt lié service que industriel, c'est peut-être en décalage avec les capacités. Tout cette masse de jeunes qui est sous-diplômée dans tous ce qui est tertiaire, même quand Ikea fait un système de recrutement qui est assez spécifique. Vous savez comment ça se passe par la mise en situation des compétences et compagnies, j'ai vu pleins de parents revenir en disant : « ce n'était pas pour moi, je n'étais pas capable » c'était pourtant un sacré espoir il y a deux ans de cela quand le recrutement a commencé, puis c'est un espoir déçu » Directeur de l'école maternelle, extrait de l'entretien réalisé le 14/02/2014**

---

Il serait envisageable de mettre en place des formations spécifiques aux activités tertiaires, pour harmoniser les compétences de la population à celles qui correspondent aux activités implantées à Fleury-sur-Orne.

Il serait envisageable de mettre en place des formations spécifiques aux activités tertiaires, pour harmoniser les compétences de la population à celles qui correspondent aux activités implantées à Fleury-sur-Orne.

### ❖ L'accueil par le Centre médico-social

Ces trois dernières années, la problématique Insertion emploi Scolarité s'est accentuée.

La preuve en est faite par le nombre de personne accueillies sur ce par ce sujet par les travailleurs sociaux du département. En 2014, 41 personnes, en 2012 56, en 2013 109 personnes.

### ❖ APRE convention 2013

Calvados		
Nature de l'aide accordée	Nombre d'aides accordées en %	
Minimas sociaux	266	95%
DNF	14	5%
<b>Somme</b>	<b>280</b>	<b>100%</b>

Fleury-sur-Orne		
Nature de l'aide accordée	Nombre d'aides accordées	
Minimas sociaux	3	100%
<b>Somme</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>

Source : données centre-médico social

DNF : Données Non Fournies

#### Le dispositif APRE

est attribué au bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de recherche d'emploi. Cette aide a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts dont on fait face lorsque l'on débute ou reprend une activité professionnelle.

L'Aide Pour le Retour à l'Emploi (APRE) est versée dans la limite de plafonds fixés par le conseil général. La demande se fait auprès du Pôle emploi.

Les dépenses susceptibles de donner lieu au versement de l'aide sont les dépenses :

- de transport (par exemple : prise en charge de titres de transport en commun ou de frais de carburant, ...),
- d'habillement (aide à l'achat de vêtements ou chaussures adaptées à l'emploi),
- de logement (aide au déménagement par exemple),
- d'accueil de jeunes enfants (prise en charge de frais de garde),
- d'obtention d'un diplôme, d'une licence, certification ou autorisation professionnelle

Sur Fleury-sur-Orne le nombre d'aides accordées est de 3 et dans le Calvados il y a eu 280 aides versées au titre d'APRE sur l'année 2013.

## D. Formation

### ❖ Une déscolarisation à partir de l'âge légal

#### Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2009

	Part de la population scolarisée en %	
	Fleury-sur-Orne	Calvados
2 à 5 ans	76,6%	75,1%
6 à 10 ans	99,2%	98,8%
11 à 14 ans	100%	99,1%
15 à 17 ans	92,7%	96,3%
18 à 24 ans	43%	54,8%
25 à 29 ans	4,9%	7,9%
30 ans ou plus	1,4%	1,1%

Source : INSEE

Fleury-sur-Orne possède une part de la population scolarisée supérieure à celle du Calvados pour les tranches d'âges allant de 2 à 14 ans. Puis la tendance s'inverse et le Calvados dispose alors d'une part de la population scolarisée supérieure à celle de la ville de Fleury-sur-Orne pour les tranches d'âges allant de 15 à 29 ans. On peut constater ici qu'une fois l'âge de la scolarité obligatoire dépassé (16 ans), les Fleurysiens arrêtent plus l'école que les Calvadosiens en général, d'où un certain problème de déscolarisation. L'écart est parfois assez significatif entre la commune et son département, comme en témoigne celui pour la tranche d'âge allant de 18 à 24 ans (11,8 points de différence).

#### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2009 – Fleury-sur-Orne

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	2949	1375	1575
<b>Part des titulaires en %:</b>			
- D'aucun diplôme	23,5%	23,5%	23,5%
- Du certificat d'études primaires	13,6%	10%	16,8%
- Du BEPC, brevet des collèges	6,8%	5,8%	7,6%
- D'un CAP ou d'un BEP	27%	31,6%	23%
- D'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	12,2%	12,1%	12,3%
- D'un diplôme de l'enseignement supérieur court	8,7%	7,4%	9,9%
- D'un diplôme de l'enseignement supérieur long	8,2%	9,7%	9,9%

Source : INSEE

## Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2009 - Calvados

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	487 662	230 776	256 886
<b>Part des titulaires en %:</b>			
- D'aucun diplôme	18,9%	18,7%	19,1%
- Du certificat d'études primaires	13%	9,9%	15,8%
- Du BEPC, brevet des collèges	6,3%	5,2%	7,4%
- D'un CAP ou d'un BEP	26%	31,6%	21,1%
- D'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,8%	14,7%	14,8%
- D'un diplôme de l'enseignement supérieur court	10,7%	9%	12,2%
- D'un diplôme de l'enseignement supérieur long	10,2%	10,9%	9,6%

Source : INSEE

On peut constater que la population non scolarisée de 15 ans ou plus de Fleury-sur-Orne est supérieure ou égale à la moyenne du département concernant les titulaires :

- D'aucun diplôme (+4.6 points) ;
- Du certificat d'études primaires (+0.6 point) ;
- Du BEPC, brevet des collèges (+0.5 point) ;
- D'un CAP ou d'un BEP (+1 point).

Mais lorsque les diplômes deviennent plus « qualifiés », la population fleuryenne est inférieure à la moyenne du département, notamment concernant les titulaires :

- D'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel (-2.6 points) ;
- D'un diplôme de l'enseignement supérieur court (-2 points) ;
- D'un diplôme de l'enseignement supérieur long (2 points).

### ❖ L'aide apportée par la Mission Locale

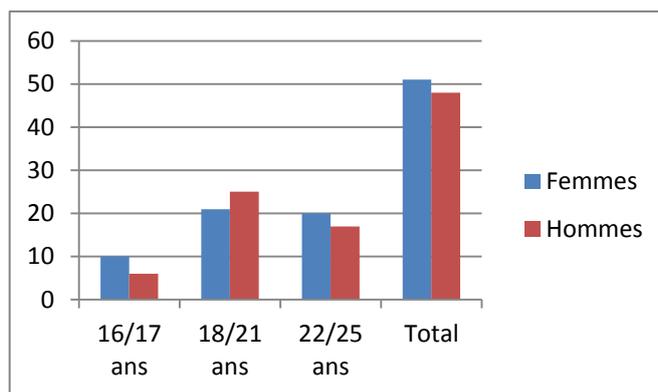
D'après le rapport d'activité de 2012 de la Mission Locale de Caen La Mer, 99 jeunes de Fleury-sur-Orne ont été pris en charge en 2011. Sur ces 99 jeunes :

- 37 jeunes ont occupé un emploi dans l'année ;
- 26 jeunes ont suivi une formation ;
- 4 jeunes ont signé un contrat en alternance (Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) ;
- 7 jeunes ont réalisé un stage pratique en entreprise ;
- 2 jeunes ont été rescolarisés.

### Jeunes de Fleury-sur-Orne accompagnés en 2011 par la Mission Locale

	Femmes	Hommes	Total
<b>16/17 ans</b>	10	6	16
<b>18/21 ans</b>	21	25	46
<b>22/25 ans</b>	20	17	37
<b>Total</b>	51	48	99

Source : La Mission Locale



On y trouve un nombre égal entre les hommes et femmes pris en charge par la Mission Locale.

Sur ces 99 jeunes de Fleury-sur-Orne, 66 ayant débuté une situation active de type : emploi, formation, contrat en alternance, ont perçu 162 447€ de rémunération en 2011, soit en moyenne 205€ par mois et par personne.

### Jeunes de Fleury-sur-Orne reçus pour la première fois en 2011 par la Mission Locale

Classes d'âges	Nb Femmes	Nb Hommes
<b>16/17 ans</b>	7	5
<b>18/21 ans</b>	7	7
<b>22/25 ans</b>	4	6
<b>Total</b>	18	18

Source : La Mission Locale

En 2011, 36 jeunes de Fleury-sur-Orne ont été reçus pour la première fois.

Comme pour les 99 jeunes pris en charge par la Mission Locale, on retrouve parmi les nouveaux arrivants une égalité entre le nombre d'hommes et celui des femmes.

### Répartition des jeunes pris en charge suivant leur niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Nb Femmes	Nb Hommes	Total
<b>Niveau IV</b>	14	9	23
<b>Niveau V</b>	21	21	42
<b>Niveau V bis</b>	11	12	23
<b>Niveau VI et plus</b>	5	6	11
<b>Total</b>	51	48	99

Source : La Mission Locale

#### Rappel

**Niveau VI et V bis** : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou des abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

**Niveau V** : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

**Niveau IV** : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

De plus, certains jeunes de Fleury-sur-Orne, inscrits dans le programme CIVIS ont perçu la somme totale de 7 500€ en 2011 sous forme d'allocations ponctuelles mobilisées pour sécuriser les parcours.

Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable.



Pour les jeunes, la mission locale organise également des ateliers rédaction de CV et lettre de motivation.

De plus les conseillers doivent souvent faire prendre conscience aux jeunes des étapes nécessaires à l'accès à l'emploi et de la nécessité d'avoir un projet professionnel.

Des contrats aidés sont accessibles pour les personnes les plus éloignées du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...) pour lesquelles l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat.

Ces contrats sont également proposés aux jeunes par la Mission Locale ainsi que des emplois d'avenir.

Enfin plusieurs programmes d'accompagnement vers la formation ou l'emploi comme le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), le plan local d'insertion (PLI) ou l'accord national interprofessionnel (ANI) permettent aux jeunes de réduire les freins d'accès à l'emploi notamment par des aides financières et l'accès à des stages, formations et contrats qui leur sont réservés.

Pour les personnes n'ayant pas de projet professionnel construit, un accueil est prévu par la cellule emploi avec des professionnels de l'emploi capables d'orienter les personnes vers différents dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existants en fonction de leur situation (qualification, compétences...).

La Mission Locale a relevé une difficulté chez les jeunes de Fleury-sur-Orne qui est le manque de suivi dans l'actualisation à Pôle Emploi. En effet, de nombreux jeunes ne voient pas l'intérêt d'actualiser leur situation chaque mois auprès de Pôle Emploi lorsqu'ils n'ont pas le droit aux allocations chômage.

Cela est problématique car l'accès à certains contrats de travail comme les contrats aidés exige une inscription à Pôle Emploi de 12 mois consécutifs dans les 18 derniers mois. Le problème se pose également pour l'obtention de certaines aides pour lesquelles il faut prouver que l'on est demandeur d'emploi de longue durée et ce n'est que l'inscription à Pole Emploi qui peut le prouver.

***« Une frange de la population de moins de 25 ans a rencontré des difficultés à maintenir une inscription à Pôle Emploi. Ce sont des jeunes qui ne perçoivent pas d'allocation, donc ils ne voient pas l'utilité de rester inscrits à Pôle Emploi. » Professionnel de la mission locale extrait d'entretien réalisé le 27/01/2014.***

---

## 3. SANTE

---

*L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*

De plus, il existe différents déterminants de la santé :

- Des facteurs individuels (génétiques, physiologiques, vieillissement)
- Des facteurs associés aux dispositifs de santé (prévention, accès aux soins, qualité des soins)
- Des facteurs liés aux comportements individuels et collectifs (hygiène de vie, consommation, pratique sportive...)
- Des facteurs liés à l'environnement physique et humain (urbanisme, cadre de vie, habitat et logement, transports...)
- Et des facteurs liés aux conditions «psycho-socio-économiques» (niveau de revenus, statut d'emploi, niveau d'éducation, insertion sociale, ...).

Une commune peut ainsi intervenir sur les questions de santé à différents niveaux: aussi bien en ce qui concerne le cadre de vie de la population, que sur leur qualité de vie (aides financières, alimentaires, aides à la pratique sportive...), en passant par les questions de prévention et d'accès aux soins.

## A. L'Offre de soins à Fleury-sur-Orne

La commune propose une offre de soin assez variée qui permet aux habitants de la commune d'avoir des services de soin à proximité de leur domicile.

### ❖ L'offre de santé environ au même niveau qu'à l'échelon départemental

#### L'offre de santé à Fleury-sur-Orne

	Nombre	Densité (pour 1 000 habitants)
Médecins généralistes	6	1,45
Infirmières et Sage femmes	5	1,21
Pharmacies	2	0,48
Dentistes	2	0,48
Kinésithérapeutes	3	0,73
Chiropracteur	1	0,24
Sophrologues	1	0,24
Podologues et Pédicures	1	0,24
Psychologues	6	1,24
<b>Total professionnels de santé</b>	<b>27</b>	<b>6,56</b>

Source : santé.fleury-sur-orne.fr et pages jaunes

Note : La densité médicale est le rapport entre le nombre de médecins et le nombre d'habitants sur un territoire donné.  
Population de Fleury-sur-Orne en 2010 : 4118 habitants.

A Fleury-sur-Orne sont recensés 6 médecins généralistes, ce qui représente 1,45 médecins pour 1 000 habitants tandis qu'au niveau du Calvados, on compte 972 médecins généralistes ce qui représente 1,38 médecins pour 1 000 habitants.

Le nombre total de professionnels de santé est de 27 ce qui représente 6,56 professionnels pour 1 000 habitants. La commune de Fleury-sur-Orne apparaît relativement aussi bien dotée en professionnels de santé qu'au niveau départemental, à l'exception des dentistes, chiropracteurs, sophrologues, podologues et pédicures moins nombreux dans la commune.

### a. La problématique d'accès aux soins

#### ❖ Personnes en situation de précarité

Certains habitants de Fleury-sur-Orne rencontrent des difficultés d'accès au soin. En effet, les personnes les plus touchées par cette problématique sont celles en situation de précarité sans emploi ou les travailleurs précaires qui n'ont plus de droit à la sécurité sociale et se retrouvent sans protection sociale.

Certaines personnes ne font pas de demande de Couverture Maladie Universelle (CMU) car ne connaissent pas ce système ou sont dans l'incapacité de constituer un dossier de demande.

Ces personnes peuvent obtenir de l'aide de professionnels comme des assistantes sociales ou les professionnels de l'insertion sociale pour les aider à faire leur demande et ainsi réduire les délais d'obtention de l'aide.

De plus, d'autres personnes ne demandent pas d'aide pour lesquelles elles auraient droit car elles n'osent pas ou pensent que leur demande ne sera pas acceptée.

« On va aider les personnes par exemple des personnes pour qui il faut faire les démarches d'accès aux soins, qui ne sont pas à jour dans leur dossier ou qui n'ont pas fait leur dossier de CMU ou qui ont des démarches à faire à la maison du handicap ».

Professionnel du Pôle Emploi, extrait d'entretien réalisé le 27/01/2014

***« Il y a une problématique d'accès aux droits parce que je pense il y a des gens qui ont des droits mais qui ne le font pas valoir que ce soit par rapport à la santé par exemple tous ce qui est accès à la CMU. Je pense qu'il y a des personnes qui peuvent y prétendre qui n'osent pas demander ».*** Professionnel du Pôle Emploi, extrait d'entretien réalisé le 27/01/2014

La population en situation de précarité et d'isolement a tendance à se passer des soins médicaux considérés comme « secondaires » (soins d'ophtalmologie, soins dentaires, soins gynécologiques pour les femmes...) à titre préventif et va consulter seulement lorsque la situation de santé devient préoccupante. Ce déficit de suivi est facteur de problèmes de santé, qui non pris en charge rapidement peuvent devenir inquiétants.

Les professionnels de l'insertion sociale qui reçoivent les personnes à la recherche d'un emploi constatent qu'une proportion importante a des problèmes de santé qui empêchent d'exercer une activité salariée. Il est donc nécessaire d'orienter les personnes vers des services de soin adaptés à leur problème et auparavant faire en sorte que la personne ait conscience qu'il faut se soigner pour qu'elle fasse la démarche.

« Ce sont des problèmes de santé qui rendent difficile l'accès à l'emploi qui sont soit des problèmes de santé, d'addiction, soit une fragilité psychologique »...La prise de conscience qu'il faut se soigner qui n'est pas forcément là ».

Professionnel du Pôle Emploi, extrait de l'entretien réalisé le 27/01/2014

Il est nécessaire de communiquer sur l'existant en termes d'offre de soins sur la commune ainsi que sur les dispositifs d'aide pour les personnes en situation de précarité. Il est également important d'adapter le vocabulaire de prévention en fonction des publics que l'on souhaite toucher.

Des ateliers de prévention afin de faire prendre conscience à ces personnes de l'importance d'avoir une bonne hygiène de vie avec une alimentation équilibrée et d'avoir un suivi médical complet afin d'éviter les consultations en dernier recours.

## ❖ L'accès aux soins des jeunes

Un grand nombre de jeunes est confronté à ce problème sans parfois en avoir conscience. En effet, les conseillers de la mission locale rencontrent des jeunes de moins de 26 ans déscolarisés depuis au moins un an et à la recherche d'un emploi. Ces jeunes n'étant plus sous la protection sociale de leurs parents ni couvert par un régime étudiant ou salarié, n'ont pas de droit à la sécurité sociale ce qui peut devenir problématique en cas de besoin de soin lorsque le jeune est dans l'impossibilité de payer. La mission locale oriente donc les jeunes dans leur démarche de demande de carte vitale, CMU ou CMU-C afin qu'ils aient la possibilité de se soigner et de porter attention à leur santé.

**La CMU** de base permet à ses allocataires de bénéficier des prestations de santé couvertes par les régimes d'assurance maladie obligatoires (maladie, maternité, invalidité et décès).

Toutefois, elle ne permet pas la prise en charge de la totalité des dépenses de santé engagées. Afin de lutter contre le risque de renoncement aux soins pour raisons financières, deux dispositifs ont été introduits : la prise en charge à 100 % par l'assurance maladie des dépenses de soins afférentes à une Affection de Longue Durée (ALD) et la CMU-C.

Attribuée sous conditions de ressources, la CMU-C est une couverture santé complémentaire gratuite qui prend en charge ce qui ne l'est pas par les régimes d'assurance maladie obligatoire ou par la CMU.

*« Forcément, si les gens sentent qu'ils n'ont plus de couverture, ils ne vont pas s'occuper de leur santé » Professionnel de la mission locale extrait de l'entretien réalisé le 27/01/2014*

Une aide existe pour ces jeunes et consiste à conclure un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) avec la mission locale qui a pour but de lever les obstacles à l'embauche et d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce programme apporte un soutien financier sous forme d'allocations sur les périodes sans emploi et le jeune est affilié au régime général de sécurité sociale.

## B. Vieillesse et dépendance

Les personnes âgées dépendantes peuvent intégrer un Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui est une structure médicalisée dont le but est d'accueillir et d'assister les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. L'EHPAD de Fleury-sur-Orne, ouvert depuis mi-février 2014 dispose de 80 places dont 8 places avec aides sociales et de 2 unités réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cet établissement propose différentes prestations aux personnes âgées qu'il accueille, telles que des services d'hébergement, de restauration, de blanchisserie, une surveillance médicale, des soins, une assistance dans la vie quotidienne, etc.

Cependant, certaines personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible mais rencontrent des difficultés de dépendance. A Fleury-sur-Orne, 48 personnes sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dont 28 personnes en Groupe Iso-Ressource (GIR) 4.

Pour pallier à cette perte d'autonomie, des aides existent pour le maintien à domicile et permettent d'obtenir une assistance plus ou moins soutenue et diversifiée en fonction du degré de dépendance de la personne. Ces aides prises en charge partiellement par l'Etat permettent aux personnes âgées d'avoir une aide à domicile quotidienne pour la préparation des repas, les courses et le ménage.

Un service de portage de repas à domicile est également proposé ainsi qu'un service de téléalarme qui leur permet d'être reliées en permanence à un service d'assistance d'urgence pour donner l'alerte en cas d'urgence : malaise, accident...

Ces services sont assurés par des auxiliaires de vie employées par le service d'aide à domicile du CCAS et des aides-soignants du SSIAD de la Croix Rouge pour les personnes âgées les plus dépendantes. Le service à domicile du SSIAD peut prendre en charge 133 personnes sur la zone comprenant Fleury-sur-Orne. Cependant, l'effectif d'aide soignant et le nombre de prises en charge étant limité, le SSIAD ne peut pas satisfaire toutes les demandes. Les personnes dont leur dossier est mis en attente doivent trouver une alternative avec des prestations d'autres organismes.

Certaines personnes âgées qui souhaitent rester à domicile rencontrent des difficultés de compréhension des courriers d'organismes ou dans leurs démarches administratives. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement dans leurs démarches notamment pour faciliter la constitution des dossiers de demande et réduire les délais d'attribution des aides. Une aide à la constitution de dossier est proposée par le CCAS. Cependant, cette aide pourrait être développée afin de faciliter la communication des personnes âgées avec les organismes.

Une autre structure implantée à Fleury-sur-Orne accueille les personnes autonomes de plus de 60 ans, qui viennent y vivre seules ou en couple. La Résidence Les pensées se compose de 48 appartements de type studio, T1bis ou T2, que le résidant meuble et aménage comme il le souhaite. Il dispose d'espaces collectifs, tels qu'une salle de restaurant où le déjeuner est pris en commun, une salle d'animation, un salon TV, une salle de réunion et une buanderie en libre-service. Les personnes âgées bénéficient d'un encadrement par la présence permanente du personnel en cas de besoin et d'un service d'alarme en cas de malaise. Cette structure peut faciliter la mise en place du réseau de soins extérieur nécessaire à une personne qui le demande.

Cette résidence pour personnes âgées est un bon compromis entre le domicile et l'EHPAD car il permet aux personnes qui ne souhaitent plus rester chez elles pour différentes raisons comme l'inconfort de leur logement, l'isolement géographique ou social d'avoir un hébergement accompagné de services et d'activités qui répondent à leurs besoins tout gardant la liberté de faire ce qu'elles veulent.

### ❖ **Besoin de lutte contre l'isolement**

Du fait de la perte d'autonomie certaines personnes âgées souffrent de solitude et d'un « mal-être » qui peuvent avoir des effets sur la santé psychique et physique (mal nutrition, dégradation des conditions sanitaires, dépression...). Il est nécessaire de rompre l'isolement des personnes âgées qui ne se manifestent pas et qui n'ont pas forcément de famille à leurs cotés. Pour cela, il faut avoir les moyens de repérer les personnes isolées et leur proposer une offre d'accompagnement adaptée à leurs besoins.

Si des visites sont régulièrement effectuées chez les personnes âgées bénéficiant d'aides à domicile comme le portage des repas ou des services assurés par des auxiliaires de vie, les personnes âgées isolées ne reçoivent pas de visite qui permettraient de détecter leurs besoins.

L'organisation de conférences-débats ou « une journée ou semaine des Séniors » permettrait de regrouper une ou plusieurs fois par an l'ensemble des acteurs. Il s'agirait de sensibiliser les personnes âgées et leur entourage à l'évolution de leurs besoins, leurs droits, au fonctionnement des structures en charge des seniors et aux solutions qu'elles proposent.

Cette information en amont pourra être utile en cas de survenance brutale d'un besoin. Les thèmes peuvent porter tant sur la prévention santé que sur la prise en charge des besoins liés au vieillissement.

La détection des besoins des personnes âgées isolées pourrait se faire aux moyens de visites à domiciles effectuées par des bénévoles. Ces visites différentes des visites de professionnels du médico-social auraient pour objectifs de créer du lien social et de divertir les personnes âgées tout en l'informant sur les services et activités auxquelles elles ont accès.

## C. Les besoins spécifiques des personnes handicapées

### ❖ Bénéficiaires de revenu garanti et complément

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Revenu garanti et complément</b>				
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	287		28 177	
<b>Nombre de personnes couvertes</b>	489		52 299	
<b>Allocation Adulte Handicapée</b>				
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	121	42,2%	9 473	33,6%
<b>Nombre de personnes couvertes</b>	153	31,3%	13 369	25,6%

Source : CAF 2012

**Personnes couvertes :** comprend les allocataires, et éventuellement leur conjoint, leur(s) enfant(s) et autre(s) personne(s) à charges.

**Revenu garanti et complément :** Revenu de solidarité active, Allocation aux adultes handicapés, complément AAH, Revenu de solidarité (DOM).

Tous les pourcentages se rapportent à la population des allocataires en revenu garanti.

**AAH :** Allocation Adulte Handicapé.

La ville de Fleury-sur-Orne compte une proportion plus importante de bénéficiaires de l'AAH que celle du Calvados (42,2% contre 33,6%). Cela peut venir de la présence de structures pour personnes handicapées au sein de la ville.

En effet, les personnes handicapées de Fleury-sur-Orne disposent de structures d'accueil spécialisées :

Un institut Médico-Educatif (IME) et un foyer d'hébergement (Foyer Soleil). L'IME a pour objectif de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés pour des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement. De plus l'IME accueille des adultes de plus de 20 ans dans le cadre de l'amendement CRETON<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'amendement CRETON prévu à l'article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 prévoit que le placement d'une personne handicapée peut être prolongé au-delà de l'âge de vingt ans ou, si l'âge limite pour lequel l'établissement est agréé est supérieur, au-delà de cet âge dans l'attente de l'intervention d'une solution adaptée, par une décision conjointe de la commission départementale de l'éducation spéciale et de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

Le foyer soleil est une structure d'accueil de jours pour les personnes handicapées de plus de 18 ans qui a pour objectif d'améliorer la qualité de vie à domicile de ces personnes ou de la préparer au domicile autonome. Elle propose différents types d'activités culturelles, sociales, sportives, tournées vers l'apprentissage, la vie pratique et les expressions manuelles.

Lorsque la personne handicapée a une autonomie suffisante pour rester à son domicile, elle peut obtenir une assistance par des services d'aide à domicile pour la préparation des repas ou l'aide pour le ménage. Le CCAS permet aux enfants handicapés de bénéficier d'un bon de Noël de 50€ et d'une boîte de chocolat jusqu'à 20 ans et accorde ponctuellement une aide partielle aux séjours vacances pour ces personnes.

Les personnes en situation de handicap ont besoin de comprendre le fonctionnement des différentes institutions afin d'accéder à leurs droits. Pour cela, elles ont besoin d'être conseillé et guidé dans leurs démarches qui peuvent consister en la constitution de demande de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) qui leur garanti un revenu minimum ou la demande d'aide à domicile.

### ❖ Population bénéficiaire de l'AAH : Répartition par groupes d'âges

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Population bénéficiaire de l'AAH</b>	121	100	9 473	100
<b>Moins de 25 ans</b>	10	8,3%	580	6,1%
<b>25-29 ans</b>	9	7,4%	667	7%
<b>30-39 ans</b>	35	28,9%	1 686	17,8%
<b>40-59 ans</b>	60	49,6%	5 723	60,4%
<b>60 ans ou plus</b>	7	5,8%	817	8,6%

Source : CAF 2012

La proportion de bénéficiaires de l'AAH à Fleury-sur-Orne est supérieure à celle du Calvados pour les classes d'âges suivantes :

- Moins de 25 ans (+2,2 points) ;
- 25-29 ans (+0,4 point) ;
- 30-39 ans (+11,1 points).

La proportion de bénéficiaires de l'AAH à Fleury-sur-Orne est inférieure à celle du Calvados pour les classes d'âges suivantes :

- 40-59 ans (-10,8 points) ;
- 60 ans ou plus (-2,8 points).

On note tout de même une forte représentation des 40-59 ans que ce soit au niveau de la commune ou à l'échelon départementale. Ils représentent la moitié de la population bénéficiaire de l'AAH (49,6%) au niveau de la commune de Fleury-sur-Orne.

### ❖ Population bénéficiaire de l'AAH – Répartition par situation de famille

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Population bénéficiaire de l'AAH</b>	121	100	9 473	100
<b>Isolés</b>	87	71,9%	6 874	72,6%
<b>Monoparents</b>	5	4,1%	437	4,6%
<b>Couples sans enfant</b>	23	19%	1 355	14,3%
<b>Couples avec enfant(s)</b>	6	5%	807	8,5%

Source : CAF 2012

La plupart des personnes handicapées à Fleury-sur-Orne sont des personnes isolées qui représentent 71,9% de la population bénéficiaire de l'AAH. Viennent ensuite les couples sans enfant qui représentent 19% des bénéficiaires.

En comparaison avec le Calvados, la proportion des personnes handicapées isolées et celle des monoparents sont quasiment identiques, alors que la proportion concernant les couples sans enfant (19% contre 14,3%) est plus forte à Fleury-sur-Orne, mais moins forte pour les couples avec enfant(s) (5% contre 8,5%).

#### ❖ Population bénéficiaire de l'AAH – Répartition selon le montant de RUC (Revenu mensuel par Unité de Consommation)

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Population bénéficiaire de l'AAH</b>	121		9 473	
<b>RUC inférieur au seuil de bas revenus</b>	54	44,6%	3 569	37,7%
<b>RUC supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations</b>	50	41,3%	4 344	45,9%

Source : CAF 2012

Parmi les 121 bénéficiaires de l'AAH à Fleury-sur-Orne, 54 ont un RUC inférieur au seuil des bas revenus, ce qui représente 44,6% de la population bénéficiaire. 50 bénéficiaires de l'AAH à Fleury-sur-Orne ont un RUC supérieur au seuil des bas revenus, représentant 41,3% de sa population bénéficiaire.

#### ❖ Montants mensuels moyens versés aux allocataires de la CAF

	Fleury-sur-Orne	Calvados
<b>Allocation de logement familiale</b>	261	238
<b>Allocation de logement sociale</b>	202	179
<b>Aide personnalisée au logement</b>	225	224
<b>AAH</b>	673	623
<b>RSA</b>	346	358

Source : CAF 2012

Le **montant moyen** rapporte le total des sommes versées au titre de la prestation considérée au mois de décembre au nombre de bénéficiaires de la prestation.

L'AAH est l'aide la plus forte à Fleury-sur-Orne, sur le plan financier, avec un montant mensuel moyen de 673€, soit 50€ de plus que pour le Calvados.

La seconde aide la plus forte, le RSA, n'atteint un montant mensuel moyen « que » de 346€.

Pour toutes les aides, excepté le RSA, les montants mensuels moyens sont plus importants à Fleury-sur-Orne que dans le Calvados.

## D. La question de l'alimentation

La santé est également liée à l'alimentation. Avoir une bonne alimentation coûte parfois cher et est donc souvent délaissé. En effet, les personnes ayant peu de moyen vont se diriger vers les produits les moins chers qui sont souvent moins bons pour la santé au lieu de privilégier des produits frais comme les fruits et les légumes.

Il en est de même pour la viande car les familles précaires se voient dans l'impossibilité d'en acheter ou peuvent en manger que très rarement. Alors que certains privilégient l'alimentation, d'autres, se retrouvant parfois seuls, négligent cette priorité. Certains parents avec enfants en bas âge réservent la plus grande partie de leur budget pour leurs enfants pour qu'ils aient tout ce dont ils ont besoin mais doivent en contrepartie se priver.

### ❖ Synthèse des entretiens avec les professionnels et la population

Champ santé, synthèse des entretiens avec les professionnels et la population				
Besoin physiologique	Problème	Population cible	Actions mises en place	Problème non couverts
Se soigner, avoir une couverture maladie		- Travailleurs précaires - Demandeurs d'emploi	Aide à la constitution de dossier de demande de CMU, CMU-C, carte vitale (CCAS, assistantes sociales et mission locale)	Actions préventives d'information sur la santé
	Difficultés d'accès aux soins	- Jeunes	Programme CIVIS qui ouvre des droits à la CPAM ou prise en charge médicale	
Maintien à domicile par des aides à domicile	Vieillesse et dépendance	Personnes âgées	Axillaires de vie pour l'aide à la préparation des repas, aux courses, au ménage... Aides-soignantes du SSIAD pour la toilette et les soins. Télé-alarme	Manque d'effectif en personnel pour accepter toutes les demandes  Renforcement de l'aide administrative pour couvrir la demande (aide à la constitution de dossier, courrier...)
Structure d'accueil spécialisée, aide à domicile	Handicap et dépendance	Personnes handicapées	Institut Médico-Educatif (IME), Foyer soleil, aide à domicile	

## 4. LOGEMENT

**D**'après sa définition donnée par l'INSEE, un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :  
 - séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...) ;  
 - indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.  
 Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'INSEE : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobil-homes, etc.).

Les logements sont répartis en quatre catégories :

<b>Résidences principales</b>	Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.
<b>Résidences secondaires</b>	Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.
<b>Logements occasionnels</b>	La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.
<b>Logements vacants</b>	<p>Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposé à la vente, à la location ;</li> <li>- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;</li> <li>- en attente de règlement de succession ;</li> <li>- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;</li> <li>- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).</li> </ul>

## A. Situation dans le logement

### ❖ Un nombre de logements en constante augmentation

#### Évolution du nombre de logements par catégorie – Fleury-sur-Orne

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
<b>Ensemble</b>	796	929	1 255	1 330	1 719	1 825
<b>Évolution</b>	-	16,71%	35,10%	5,98%	29,25%	6,17%
<b>Résidences principales</b>	771	841	1 177	1 287	1 635	1 752
<b>Évolution</b>	-	9,08%	39,95%	9,35%	27,04%	7,16%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	9	9	12	18	31	2
<b>Évolution</b>	-	0	33,33%	50%	72,22%	-93,55%
<b>Logements vacants</b>	16	79	66	25	53	71
<b>Évolution</b>	-	393,75%	-16,46%	-62,12%	112,00%	33,97%

Source : INSEE

- Pour l'ensemble, on constate une hausse constante du nombre de logements entre 1968 et 2009 (de 796 à 1 825 logements soit une hausse de 129,27% sur une période de 41 ans).

- Pour les résidences principales, on remarque aussi une hausse constante entre 1968 et 2009 (de 771 à 1 752 résidences principales, soit une hausse de 127,24% en 41 ans). Les résidences principales représentent 96% de l'ensemble des logements de la ville de Fleury-sur-Orne.

- Pour les résidences secondaires et logements occasionnels, comme pour les autres types de logements, il y a une hausse constante entre 1968 et 1999 (de 9 à 31 résidences secondaires), puis une forte chute entre 1999 et 2009 (de 31 à 2 résidences secondaires). Les résidences secondaires restent globalement un phénomène à la marge à Fleury-sur-Orne.

- Pour les logements vacants, on passe de 16 à 71 logements vacants entre 1968 et 2009, soit une hausse de 343,75% en 41 ans.

**Évolution du nombre de logements par catégorie - Calvados**

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
<b>Ensemble</b>	187 632	224 184	270 186	300 345	338 956	381 942
<b>Évolution</b>	-	19,48%	20,52%	11,16%	12,86%	12,68%
<b>Résidences principales</b>	153 843	179 080	206 157	227 722	258 513	293 072
<b>Évolution</b>	-	16,40%	15,12%	10,46%	13,52%	13,37%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	23 103	32 352	46 842	58 581	64 935	69 328
<b>Évolution</b>	-	40,03%	44,79%	25,06%	10,85%	6,77%
<b>Logements vacants</b>	10 686	12 752	17 187	14 042	15 508	19 542
<b>Évolution</b>	-	19,33%	34,78%	-18,30%	10,44%	26,01%

Source : INSEE

On observe une évolution constante de l'ensemble des logements avec une hausse de 103,56% sur une période de 41 ans.

- Pour les résidences principales, on constate une hausse constante entre 1968 et 2009 (+90,5% en 41 ans). Les résidences principales représentent environ 76% de l'ensemble des logements dans le Calvados.

- Pour les résidences secondaires et logements occasionnels, on remarque aussi une hausse constante entre 1968 et 2009 (+200,08% en 41 ans). Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent 18,15% de l'ensemble des logements dans le Calvados : de par son attractivité touristique, le département attire les investissements immobiliers à proximité des côtes principalement.

- Pour les logements vacants, il y a une hausse entre 1968 et 2009 de 82,87%.

**Évolution des logements entre 1968 et 2009**

	Fleury-sur-Orne	Calvados
<b>Résidences principales</b>	129,27%	90,50%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	-77,77%	200,08%
<b>Logements vacants</b>	82,87%	343,75%

Source : INSEE

On peut noter que la hausse du nombre de résidences principales à Fleury-sur-Orne est supérieure à celle du Calvados (respectivement +129,27% à Fleury-sur-Orne contre +90,5% au niveau départemental). L'extension de la ville et la construction d'habitations notamment dans la ZAC à l'est de la route d'Harcourt expliquent cette hausse.

Cependant, le Calvados augmente le nombre de ses résidences secondaires et logements occasionnels de 200,08%, alors qu'on observe une baisse de 77,77% à Fleury-sur-Orne, la ville n'étant pas touristique comparée aux villes côtières du département.

### Catégories et types de logements en 2009

	Fleury sur-Orne	Calvados
<b>Ensemble</b>	100	100
<b>Résidences principales</b>	<b>96%</b>	76,7%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	0,1%	18,2%
<b>Logements vacants</b>	3,9%	5,1%
<b>Maisons</b>	62,8%	60,7%
<b>Appartements</b>	36,2%	38,2%

Source : INSEE

La ville de Fleury-sur-Orne compte une proportion de maisons plus importante que celle du Calvados (62,8 contre 60,7%), mais une proportion moins importante d'appartements (36,2% contre 38,2% pour le Calvados).

### ❖ Un parc social beaucoup plus important que dans le reste du département

### Résidences principales selon le statut d'occupation - Fleury-sur-Orne

	1999		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	1 635	100	1 752	100
<b>Propriétaire</b>	780	47,7%	836	47,7%
<b>Locataire</b>	817	50%	902	51,5%
<b>- Dont d'un logement HLM loué vide</b>	531	32,5%	570	32,5%
<b>Logé gratuitement</b>	38	2,3%	14	0,8%

Source : INSEE

**Le statut d'occupation** définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire, sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.

On distingue peu d'évolution concernant le statut d'occupation des résidences principales à Fleury-sur-Orne. En effet, bien que le nombre de propriétaires ait augmenté, passant de 780 à 836 propriétaires entre 1999 et 2009, sa proportion n'a pas augmenté, restant à 47,7%.

Le nombre de locataires a lui aussi augmenté, passant de 817 à 902 locataires, et sa proportion a également augmenté pour arriver à une part de 51,5% en 2009 (50% en 1999), pour un nombre de locataires du parc social constant.

On constate aussi une baisse de nombre de logés gratuitement, passant de 38 à 14 personnes en l'espace de 10 ans.

### Résidences principales selon le statut d'occupation – Calvados

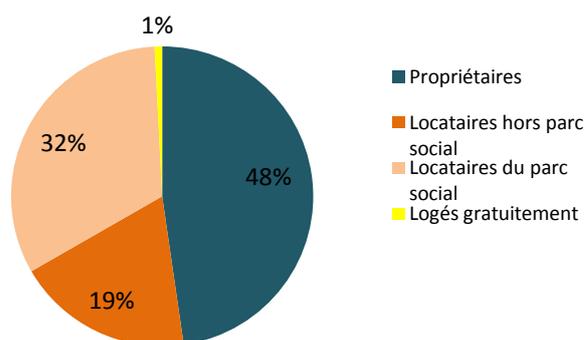
	1999		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	258 513	100	293 072	100
<b>Propriétaire</b>	1 306 192	52,7%	165 232	56,4%
<b>Locataire</b>	113 251	43,8%	122 002	41,6%
- Dont d'un logement HLM loué vide	47 788	18,5%	49 652	16,5%
<b>Logé gratuitement</b>	9 070	3,5%	5 838	2%

Source : INSEE

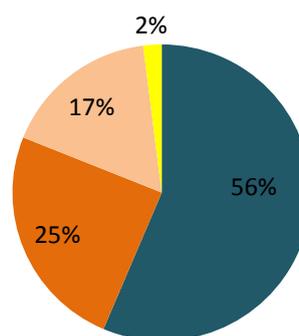
La part des propriétaires de résidences principales a augmenté dans le Calvados, passant de 52,7% à 56,4%. Cette part est supérieure à celle de Fleury-sur-Orne qui est de 47% et qui n'a subi aucune évolution entre 1999 et 2009.

La part des locataires dans le Calvados a baissé depuis 1999, passant de 43,8% à 41,6%, contrairement à Fleury-sur-Orne qui a vu sa part augmenter, passant de 50 à 51,5%. Ces deux précédentes informations montrent la précarité de Fleury-sur-Orne au niveau du logement, d'une part par la forte proportion de locataires, et d'autre part par la proportion plus faible de propriétaire comparée à celle du Calvados.

Type d'occupation des résidences principales à Fleury-sur-Orne



Type d'occupation des résidences principales dans le Calvados



## B. Problématiques liées au logement

### ❖ La problématique du logement

Le logement est un besoin essentiel qui a été l'un des plus évoqués par les personnes rencontrées, les associations caritatives et les institutions (Pôle Emploi, mission locale, centre médico-social...). Suite à la crise économique, de nombreuses personnes ayant des difficultés financières se retrouvent dans l'incapacité d'assumer les frais liés au logement (loyer, charges...). Les problèmes d'accès à un logement ou au paiement d'un loyer viennent souvent du fait que la personne se trouve déjà dans une situation précaire.

### ❖ Les personnes les plus touchées par les problèmes de logement

Les personnes les plus touchées par les problématiques de logement à Fleury-sur-Orne sont les demandeurs d'emploi et travailleurs précaires, les jeunes couples avec enfants et les personnes âgées. Beaucoup de jeunes couples avec enfants qui vivent dans des logements privés en mauvais état font des demandes de relogement pour pouvoir accéder à un logement social. Ce sont le plus souvent des jeunes couples qui se retrouvent dans des logements privés dégradés et voudraient accéder à ces logements pour bénéficier d'un lieu qui dispose de tout le confort nécessaire.

*« Des logements privés en mauvais état sont loués à des gens en précarité. Cela provoque des demandes de relogement car ils acceptent des logements pour être logé provisoirement et le provisoire durant, au bout d'un moment ces jeunes couples nous sollicitent car il y a un bébé qui arrive et le logement est en mauvais état, humide et trop petit. Ça sur Fleury-sur-Orne c'est assez marquant je trouve ce type de population, qui habite de l'habitat privé et qui veut accéder à un habitat public. » Extrait d'entretien avec des professionnels du Centre médico-social réalisé le 9/01/2014.*

---

## C. Structures et accompagnement

### ❖ Les aides déployées

Pour aider ces personnes, le CCAS et le Conseil Général mettent en place des aides pour soutenir les personnes qui ont des difficultés pour payer un logement. Les aides accordées sont principalement le Fond Solidarité Logement (FSL) et le Fond Solidarité Energie (FSE). Le FSE a pour objectif d'apporter une aide financière aux ménages occupant régulièrement leur logement et en situation de précarité, afin de les aider à solder leurs impayés de facture d'énergie et de préserver ou de garantir leur accès à l'énergie dans le logement. Le FSL accorde sous certaines conditions des aides financières aux personnes et aux familles en difficultés, afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Le CCAS intervient en cas d'impayés de loyers. Il octroie une aide à hauteur de 180 euros aux familles qui ont des difficultés pour payer leur loyer. Parmi les aides accordées par le CCAS, l'aide au loyer correspond au montant le plus alloué en 2013. L'organisme a aidé pour l'année 2013, 25 personnes qui sont logées dans le parc public, ce qui représente pour l'organisme 3 514,96 € d'aides au loyer dans le domaine public en 2013. De plus le Conseil Général vient en appui aux personnes qui rencontrent des difficultés concernant le paiement du loyer.

« Il m'arrive de demander de l'aide quand je ne peux pas payer mon loyer. Je n'ai pas d'APL donc sur 410 euros d'ASSEDIC je paie 320 euros de loyer. Une fois que j'ai payé le loyer, les factures d'électricité, l'assurance maison parfois je finis le mois il ne me reste plus que 15 euros. Je me débrouille avec ça. »

*Extraits d'entretiens avec la population réalisés le 14/01/2014.*

Le CCAS constitue des dossiers de demande d'aide pour payer les factures d'énergie en complément de l'aide au loyer. Le Fond de Solidarité Energie (FSE) est accordé sous condition de ressources aux personnes en précarité énergétique. De plus le CCAS fait également des démarches pour l'attribution de logements sociaux aux personnes en situation de précarité.

***« Il y a des moments j'avais des aides, j'ai eu une aide pour le logement qui a été trouvée par ce service de la mairie ici où j'étais logé et payé. J'ai eu de grosses dettes que je ne pouvais pas payer et donc je suis venu ici à la mairie ils m'ont trouvé un logement. Ils m'ont aidé à payer EDF deux ou trois fois. »***

*Extraits d'entretiens avec la population réalisés le 14/01/2014.*

D'autres institutions viennent en complément des aides du CCAS. En effet le centre médico-social aide à la constitution de dossiers pour l'attribution d'aides au logement. Ce sont en général des couples avec des enfants et des familles monoparentales qui font appel à cet organisme. Des personnes demandent également un appui pour accéder à un logement social plus grand et avec un meilleur confort. Le Centre médico-social de Fleury sur Orne a également octroyé en 2011 30 aides au titre du Fonds solidarité énergie, 32 en 2012 et 45 en 2013.

Il a accueilli au titre de l'Habitat 22 personnes en 2011, 46 en 2012 et 30 en 2013.

Les logements du parc social offrent des loyers accessibles car en moyenne d'après une étude de l'INSEE de 2006 les loyers dans le secteur privé sont presque deux fois plus chers que dans le parc public. La moitié des locataires du parc social ont un loyer inférieur à 310 € par mois tandis que dans le parc privé le loyer médian se situe à 515 €.

De plus, le fait d'avoir 40% de logements locatifs et 33% de logements sociaux à Fleury-sur-Orne a tendance à attirer des personnes qui disposent de peu de ressources et qui veulent accéder à ce type de logement.

Selon la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) votée en 2000 sous le gouvernement Jospin, toutes les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants sont tenues de financer la construction de logements sociaux afin d'atteindre le quota de 20%. La loi Duflot sur les logements sociaux de 2013 prévoit notamment un relèvement de 20 à 25 % du nombre de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.

En matière de logements sociaux, Fleury-sur-Orne dépasse ce cadre réglementaire et montre ainsi que la commune fait plus d'efforts en matière d'intégration et de mixité sociale.

L'aide accordée par le centre médico-social consiste en l'accompagnement des personnes en difficultés qui se fait par l'écoute, l'orientation, le conseil et l'information afin de permettre à ces personnes d'exercer leurs droits. En effet beaucoup de personnes en situation de précarité ne demandent pas d'aide car pensent qu'elles ne peuvent pas y prétendre.

Concernant les procédures de logement, le centre médico-social rédige des courriers pour les bailleurs afin d'appuyer les demandes de logement des personnes qui en font la demande.

En ce qui concerne la mission locale, elle conseille et aide les jeunes fleuryens afin qu'ils s'adressent aux bons interlocuteurs concernant l'accès à l'aide au logement.

### ❖ Des bénéficiaires majoritairement dans le parc social

#### Bénéficiaires d'une aide au logement par type de logement

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Bénéficiaires d'une aide au logement</b>	571	100	70 075	100
• Dans le parc locatif social	304	<b>53,2%</b>	26 595	38%
• Dans le parc locatif privé	203	35,6%	32 622	<b>46,6%</b>
• En accession	26	4,6%	4 730	<b>6,7%</b>
• En établissements	38	6,7%	6 115	<b>8,7%</b>
<b>Population couverte</b>	1 197		140 419	

Source : CAF 2012

**Le parc locatif social** (au sens du ministère en charge du logement) comprend :

- les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré)
- les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics).

La ville de Fleury-sur-Orne dispose d'une proportion de bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif social plus importante que celle du Calvados (53,2% contre 38%, soit 15,2 points de pourcentage d'écart).

Par contre, au niveau du parc locatif privé, Fleury-sur-Orne compte une proportion plus faible que celle du Calvados (46,6% contre 35,6%).

Enfin, la ville de Fleury-sur-Orne dispose d'une part moins importante concernant l'accès à la propriété et au foyer logements.

### Bénéficiaires d'une aide au logement dont le RUC mensuel est sous le seuil des bas revenus

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Population (ménage) à bas revenus</b>	<b>280</b>	<b>100</b>	<b>27 695</b>	<b>100</b>
• <b>Location parc social</b>	153	<b>54,6%</b>	13 196	47,6%
• <b>Location parc privé</b>	87	31,1%	11 794	<b>42,6%</b>
• <b>Accession à la propriété</b>	10	3,6%	1 531	<b>5,5%</b>
• <b>Établissements</b>	30	<b>10,7%</b>	1 174	4,2%

Source : CAF 2012

Parmi les 280 personnes de la population c'est-à-dire les ménages à bas revenus, 54,6% sont locataires dans le parc social, pourcentage lui aussi supérieur à celui du Calvados (47,6%).

Concernant le parc privé, 31,1% des personnes à bas revenus y sont locataires, pourcentage bien inférieur à celui du Calvados (42,6%). L'accès à des logements sociaux se faisant sous condition de ressources, et les loyers y étant modérés, les locataires ont naturellement des revenus modestes.

## ❖ Des bénéficiaires plutôt jeunes et isolés

**Bénéficiaires d'une aide au logement – location parc social – Répartition selon la structure familiale et l'âge**

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Bénéficiaires d'une aide au logement</b>	304	100	26 595	100
<b>Population couverte</b>	716		62 648	
<b>Répartition selon la structure familiale</b>				
• <b>Isolés</b>	125	41,1%	11 052	41,6%
• <b>Familles monoparentales avec moins de 3 enfants</b>	73	24%	6 157	23,2%
• <b>Familles monoparentales de 3 enfants ou plus</b>	15	4,9%	1 375	5,2%
• <b>Familles couples sans enfant</b>	21	6,9%	1 830	6,9%
• <b>Familles couples avec 1 ou 2 enfants</b>	42	13,8%	3 735	14%
• <b>Familles couples avec 3 enfants ou plus</b>	28	9,2%	2 446	9,2%
<b>Répartition par âge</b>				
• <b>Moins de 25 ans</b>	13	4,3%	1 461	5,5%
• <b>25-39 ans</b>	103	33,9%	8 189	30,8%
• <b>40-49 ans</b>	87	28,6%	6 584	24,8%
• <b>50 ans ou plus</b>	101	33,2%	10 359	39%

Source : CAF 2012

304 personnes de Fleury-sur-Orne sont locataires dans le parc social et bénéficient d'une aide au logement.

Concernant la répartition selon la structure familiale, elle est identique entre Fleury-sur-Orne et le Calvados. En effet, les seules différences notables sont qu'il y a une part un peu plus importante de familles monoparentales avec moins de 3 enfants à Fleury-sur-Orne que dans le Calvados (24% contre 23,2%), et qu'il y a moins de familles, couples avec 1 ou 2 enfants à Fleury-sur-Orne que dans le Calvados (13,8% contre 14%).

La catégorie la plus représentée est celle des personnes isolées (41,1%).

Au niveau de la répartition par âge, certaines catégories se démarquent plus que d'autres. Les moins de 25 ans sont plus représentés dans le Calvados qu'à Fleury-sur-Orne, mais la différence n'est pas flagrante (4,3% contre 5,5%). Chez les 25-39 ans, la différence est plus prononcée, avec une plus forte représentation à Fleury-sur-Orne (33,9% contre 30,8%). Même constat chez les 40-49 ans (28,6% contre 24,8%). Chez les 50 ans ou plus par contre, la représentation est bien plus forte dans le Calvados (39% contre 33,2%).

Le profil type d'un locataire du parc social et bénéficiant d'une aide au logement serait donc une personne seule entre 25 et 39 ans.

## Bénéficiaires d'une aide au logement – location parc privé – Répartition selon la structure familiale et l'âge

	Fleury-sur-Orne	%	Calvados	%
<b>Bénéficiaire d'une aide au logement</b>	203	100	32 622	100
<b>Population couverte</b>	352		58 853	
<b>Répartition selon la structure familiale</b>				
• <b>Isolés</b>	130	64%	22 005	67,5%
• <b>Familles monoparentales avec moins de 3 enfants</b>	18	8,9%	3 382	10,4%
• <b>Familles monoparentales de 3 enfants ou plus</b>	N.S	N.S	633	1,9%
• <b>Familles couples sans enfant</b>	24	11,8%	3 088	9,5%
• <b>Familles couples avec 1 ou 2 enfants</b>	20	9,9%	2 308	7,1%
• <b>Familles couples avec 3 enfants ou plus</b>	7	3,4%	1 206	3,7%
<b>Répartition par âge</b>				
• <b>Moins de 25 ans</b>	76	37,4%	13 556	41,6%
• <b>25-39 ans</b>	75	36,9%	9 355	28,7%
• <b>40-49 ans</b>	24	11,8%	3 914	12%
• <b>50 ans ou plus</b>	28	13,8%	5 793	17,8%

Source : CAF 2012

**Le parc privé** est défini comme étant le parc non HLM.

203 personnes de Fleury-sur-Orne sont locataires dans le parc privé et bénéficient d'une aide au logement.

Au niveau de la répartition selon la structure familiale, on constate une représentation plus importante des personnes isolées dans le Calvados (67,5% contre 64% pour Fleury-sur-Orne).

Au contraire, on peut noter une représentation des familles, couples sans enfant (11,8% contre 9,5% pour le Calvados) et des familles, couples avec 1 ou 2 enfants (9,9% contre 7,1%) plus importante à Fleury-sur-Orne.

Au niveau de la répartition par âge, certaines catégories se démarquent plus que d'autres. Les moins de 25 ans sont plus représentés dans le Calvados qu'à Fleury-sur-Orne (37,4% contre 41,6%). Chez les 25-39 ans, la différence est plus prononcée, avec une plus forte représentation à Fleury-sur-Orne (33,9% contre 30,8%). Chez les 50 ans ou plus par contre, la représentation est bien plus forte du côté du Calvados (13,8% contre 17,8%).

Le profil type d'un locataire du parc privé bénéficiant d'une aide au logement serait donc une personne seule de moins de 25 ans.

### ❖ Des aides parfois insuffisantes et des délais d'attentes longs

Le secours populaire n'accorde pas d'aide pour le loyer pour les personnes qui en font la demande. De plus ils n'accordent pas de fonds financiers directs. Cela vient du fait que l'association locale est devenue une antenne, ne dispose pas de trésorerie propre pour assurer la gestion financière. (D'autant plus que les aides accordées par l'Union Européenne aux associations caritatives ont été diminuées de 2/3).

*« Bien souvent ce sont gens qui nous demandent des aides financières. « je n'arrive pas à payer mon loyer cette fois-ci et j'ai tant de retard de loyer, est-ce que vous pouvez m'aider ». En ce qui nous concerne maintenant à Fleury, on est une antenne et on n'a aucune possibilité. Avant on était une communauté, on avait notre propre trésorerie, cela nous permettait d'accorder des aides financières. Là on n'est plus autonome du tout » Extrait d'entretien réalisé avec le professionnel du secours populaire le 8/01/2014.*

Malgré l'aide du service logement de la ville de Fleury sur Orne pour les personnes qui font la demande, le délai pour accéder à un logement à Fleury-sur-Orne est long et peut atteindre plusieurs années.

Souvent, les habitants de Fleury-sur-Orne veulent rester dans leur commune et les familles s'installent de génération en génération. Certains jeunes quittent parfois la commune pour un certain temps mais souhaitent revenir dans leur commune d'origine auprès de leur famille.

*«J'ai attendu 10 ans parce que pour avoir un logement ici, c'est long.» Extraits d'entretiens avec la population réalisés le 14/01/2014.*

❖ Synthèse des entretiens avec les professionnels et la population

TABLEAU DE SYNTHÈSE

TABLEAU DE SYNTHÈSE				
Champ	LOGEMENT			
<u>Besoin</u> <u>De sécurité</u> (de propriété...)	<u>Problème</u>	<u>Population</u>	<u>Actions mises en place</u>	<u>Problèmes non couverts</u>
Se loger, avoir un abri	Difficultés financières	Tout public en situation de précarité	FSL, FSE, Aide Logement Social (Aide financière destinée à réduire le montant de du loyer. Elle est attribuée si les revenus ne dépassent pas un certain plafond.)  Constitution des dossiers sur les démarches pour l'attribution de l'aide au logement.	Aides au paiement du loyer par le Secours Populaire  Délai d'attente pour accéder à un logement

## 5. MOBILITE

**L**a commune de Fleury-sur-Orne est située dans le département du Calvados et la région Basse-Normandie. Elle est rattachée à la Communauté d'agglomération Caen la Mer , et se situe dans la périphérie directe de la ville de Caen . Elle est assez facile d'accès par toutes les routes nationales ou départementales passant à proximité (l'autoroute Caen-Paris se situe à 10 min du bourg de Fleury-sur-Orne). Elle s'étend en longueur sur 6,75 km<sup>2</sup>, et est desservie par le réseau de transports urbain.

Fleury-sur-Orne, de par sa situation géographique, se situe dans la zone d'influence de Caen. En effet, la croissance urbaine s'accompagne de l'étalement spatial des villes (périurbanisation) en lien avec une mobilité accrue des habitants. Ce phénomène génère un accroissement des flux, renforce la mobilité et favorise l'utilisation de la voiture.

La concentration des emplois dans les grandes villes attire des employés qui, accompagnés de leurs familles, peuvent avoir des difficultés à trouver un logement dans la ville, et se déplacent dans les communes de périphérie. De ce fait, la distance domicile-travail tend à augmenter en même temps que la dépendance à l'automobile qui est devenue la norme en matière de mobilité. Cette dépendance se traduit soit par un usage exclusif de l'automobile pour ceux qui en ont les moyens, soit par un isolement social et de grandes difficultés à s'insérer dans le monde du travail. En zone périurbaine, l'aptitude à la mobilité est l'une des conditions fondamentales à l'accès à l'emploi et aux différents services urbains.

De plus, la question du vieillissement de la population ne doit pas non plus être négligée. Les personnes âgées étant de plus en plus nombreuses et directement touchées par les problèmes de mobilité, il devient important de s'interroger sur les conditions d'accessibilité aux services de proximité pour les personnes les plus vulnérables et les moins mobiles.

## ❖ Une zone d'emploi étendue nécessitant des déplacements

**Lieu de travail des actifs fleurysiens ayant un emploi qui résident dans Fleury-sur-Orne**

	1999	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	1 695	100	1 651	100
<b>Travaillent :</b>				
<b>À Fleury-sur-Orne</b>	258	15,2%	228	<b>13,8%</b>
<b>Dans une commune autre que Fleury-sur-Orne</b>	1437	84,8%	1 423	<b>86,2%</b>
<b>Située dans le département de résidence</b>	1 386	81,8%	1 372	83,1%
<b>Située dans un autre département de la région de résidence</b>	14	0,8%	21	1,3%
<b>Située dans une autre région en France métropolitaine</b>	37	2,2%	30	1,8%
<b>Située dans une autre région hors de France métropolitaine</b>	0	0	0	0

Source : INSEE

Seulement 13,8% des actifs fleurysiens travaillent à Fleury-sur-Orne. Cette proportion, assez faible, s'explique notamment par un indicateur de concentration d'emploi à 56,3%, qui signifie qu'il y a plus d'actifs que d'emplois dans la ville. Le reste de ces actifs travaillent dans une commune autre que Fleury-sur-Orne, et pour plus de 80% dans une commune du département.

**Une zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, dont le découpage est réalisé d'après les données du recensement de déplacements domicile-travail.

En effet, Fleury-sur-Orne se situe, comme 405 autres communes, dans la zone d'emploi de Caen, ce qui explique que 86% des fleurysiens travaillent dans une commune autre que Fleury-sur-Orne, commune très certainement membre de la zone d'emploi également.

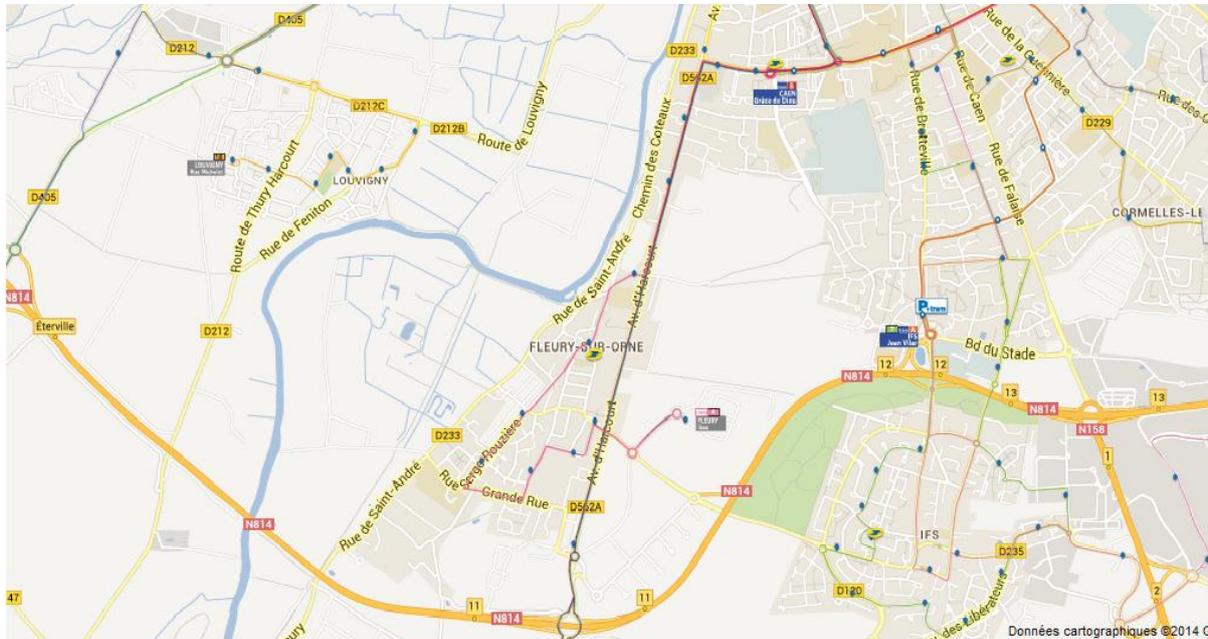
Cette zone étendue nécessite donc nécessairement des déplacements dans l'agglomération ou dans les communes alentours, obligeant les actifs à être mobiles.

Cependant certains types de population rencontrent des difficultés de mobilité du fait de leur situation. Les personnes les plus touchées par les problèmes de mobilité sont les jeunes, les personnes en situation de précarité notamment les demandeurs d'emploi et les travailleurs précaires ainsi que les personnes âgées.

L'accès au permis de conduire puis à la voiture (acquisition et entretien) n'est pas facile pour les bénéficiaires des minima sociaux, ce qui les rend complètement dépendants des transports en commun. Le vélo n'est une alternative que pour la population en bonne condition physique et qui effectue des déplacements au sein de la commune.

## ❖ La réponse du réseau de transports urbains

Fleury-sur-Orne est desservie par les bus de ville Twisto (liane 4 et ligne 23) qui permettent notamment par le biais du tramway de rejoindre la gare SNCF de Caen en 30 minutes.



Source : [www.twisto.fr](http://www.twisto.fr)

Les demandeurs d'emploi bénéficient de la gratuité de l'abonnement au réseau de transport Twisto (bus et tramway) afin que l'absence de moyen de locomotion personnel ne constitue pas un frein à leur insertion professionnelle. Les jeunes à la recherche d'un emploi et inscrits à Pôle Emploi peuvent aussi bénéficier de ce dispositif pour se déplacer gratuitement en transport en commun.

Cependant, dans certains cas les problèmes de mobilité persistent car les modes de transports collectifs sont inadéquats avec les besoins des habitants. En effet, les trajets proposés sont parfois compliqués, obligeant les personnes à combiner le bus et le tramway pour se rendre dans les communes voisines. De plus, le temps de trajet est souvent disproportionné à la distance parcourue.

*Quand on vient en bus il y a pas mal de changements à faire. Un monsieur a mis trois quarts d'heure à venir [de Fleury-sur-Orne au centre médico-social d'Ifs] en bus et tram. Il y a un problème de mobilité ». Centre médico-social, extrait d'entretien réalisé le 9/12/2013*

Les horaires et les changements de bus s'avèrent être incompatibles avec les besoins des habitants, ce qui peut représenter un obstacle à la recherche d'emploi dans certains secteurs, notamment pour ceux qui occupent un travail avec des horaires de nuit, mais un obstacle aussi pour l'accès à la formation.

*« J'ai rencontré un jeune que je voulais envoyer en formation à Hérouville-Saint-Clair et pour lui cela semblait vraiment compliqué d'y aller tous les matins et revenir tous les soirs. En vérité ce n'est pas complètement faux car quand on part de Fleury-sur-Orne [pour aller à Hérouville-Saint-Clair] ce qu'on fait en voiture en 15 minutes, là on le fait en 1 heure en transport en commun ». Professionnelle de la Mission Locale, extrait d'entretien réalisé le 27/01/2014*

De part ces incompatibilités, de nombreuses personnes à la recherche d'un emploi et ayant un projet professionnel ou occupant un emploi ont besoin de disposer de leur propre moyen de locomotion pour aller travailler. Elles se retrouvent cependant confrontées au coût que représente le permis de conduire ainsi que l'achat et l'entretien d'un véhicule.

« Il y a beaucoup de personnes qui ne peuvent pas travailler parce qu'elles n'ont pas le permis, pas les moyens d'acheter un scooter, donc c'est vrai que ça recule beaucoup »

Paroles de fleurysien.ne.s, extrait d'entretien réalisé le 14/01/2014

### ❖ Les actions d'aide à la mobilité individuelle

- A destination des jeunes

A Fleury-sur-Orne, 72% des jeunes suivis par la Mission Locale n'utilisent que les transports en commun, et 71% d'entre eux n'ont pas le permis de conduire.<sup>1</sup>

Pour pallier à ce problème de mobilité matérielle qui ne permet pas à certaines personnes d'avoir le permis de conduire et de posséder une voiture par manque de moyens, le CCAS a mis en place des aides à destination des jeunes de 18 à 25 ans pour financer leur permis de conduire lorsqu'ils n'en ont pas les moyens. Une aide financière de 600€ leur est accordée en contrepartie de 20 h de bénévolat au sein de la commune. Cette aide permet de supprimer les contraintes que les jeunes peuvent rencontrer en utilisant les transports en commun. Les jeunes de la Mission Locale peuvent obtenir un complément à l'aide du CCAS avec des fonds Etat, région ou associatif pour couvrir la plus grande partie du montant nécessaire. La mission locale propose également des séances de code gratuites pour réduire le nombre de séances d'entraînement payantes en auto-école. Un simulateur de conduite est à disposition des jeunes pour savoir de combien d'heures de conduite ils ont besoin pour préparer un permis de conduire et vérifier la concordance avec l'estimation de l'auto-école.

L'aide au permis de conduire a été installée en 2007. De 2007 à 2009, 20 personnes ont pu bénéficier de cette aide.

<sup>1</sup> Mission Locale, Rapport d'activité 2011, statistiques réalisées sur 99 jeunes

	Versements	Nombre de jeunes aidés
<b>Aide au permis de conduire 2012</b>	2 800,00 €	5 jeunes
<b>Aide au permis de conduire 2013</b>	3 730,00 €	15 jeunes

Source : données CCAS Fleury-sur-orne

On passe de 5 à 12 bénéficiaires de l'aide au permis entre 2012 et 2013, ce qui montre une réelle volonté de la part du CCAS d'aider les jeunes fleurysiens à accéder à une meilleure mobilité. Et au vu de l'accroissement du nombre de demandes, le CCAS a étendu le nombre maximum de bénéficiaires de l'aide au permis par an, passant de 12 à 15 en 2013.

- A destination du reste de la population

Les jeunes ne sont pas les seuls à souffrir de problèmes de financement du permis de conduire. L'aide au permis ne concernant que les 18-25 ans, le reste de la population en difficulté ne peut donc prétendre à une aide du CCAS.

*« Proposer à des gens qui ont du travail ça je suis d'accord, ceux qui ont un CDI, qui ont besoin de transport. Il y a des gens qui ont des familles, qui ne peuvent pas se déplacer parce qu'ils n'ont pas le permis de conduire, ils demandent à des voisins de les emmener » Paroles de fleurisien.ne.s, extrait d'entretien réalisé le 14/01/2014*

Pour les demandeurs d'emploi, il existe par contre une aide financière au permis de conduire avec un accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du Plan Local d'Initiatives pour l'Emploi mais ce dispositif semble mal connu des personnes de la commune qui pourraient en bénéficier.

## ❖ La mobilité pour les personnes âgées

Fleury-sur-Orne dispose d'une offre de services relativement large avec des commerces de proximité et services qui couvrent la commune. Néanmoins, des barrières naturelles fluviales (l'Orne), de relief (la ville est installée sur une côte en haut de laquelle se situe le bourg) ou des barrières urbaines (route d'Harcourt) constituent de véritables frontières infranchissables pour certains.

Certaines personnes âgées rencontrent des difficultés pour se déplacer et ne profitent pas de cette offre de services de proximité. Ces difficultés sont dues à deux causes principales. D'une part, certaines parties de la commune sont à la fois mal desservies par les transports en commun et éloignées des services de proximité. D'autre part, la perte d'autonomie empêche les personnes âgées de sortir seules faire leurs achats.

*« Alors c'est aussi un peu controversé parce que le fait qu'elles puissent se déplacer c'est intéressant pour elles, parce qu'elles ont encore une vie sociale, mais d'autre part ce n'est pas toujours facile de revenir avec son cadis. Il faudrait qu'elles puissent faire leur commande et après qu'il y ait quelqu'un qui les raccompagne avec leurs courses. Dans une ville c'est intéressant de développer ça ». SSIAD Croix Rouge, extrait d'entretien réalisé le 11/12/2013*

En effet, des personnes âgées qui habitent dans le bas de la commune et se déplaçant à pied ne peuvent aller faire leurs courses jusque dans le bourg. Afin de permettre à ces personnes de conserver un certain degré d'autonomie et prévenir l'isolement social, des actions en réponses à leur besoin pourraient être créées.

Une offre de transport en navette couvrant la commune pourrait être mise en place pour les personnes rencontrant des difficultés à se rendre dans les commerces et services de proximité. La présence d'une personne qui les accompagne permettrait de sécuriser les personnes âgées et garantir le bon déroulement de leurs déplacements.

« Il faudrait mettre des petites navettes, un bus dans le bas pour monter sur le bourg. Pour faire leur courses, aller dans le bourg ou à Mutant, ça serait pas mal pour les personnes âgées. Enfin il n'y a pas que pour les personnes âgées ».

Paroles de fleuryisien.ne.s, extrait d'entretien réalisé le 14/01/2014

De même, des personnes âgées ne prennent jamais part aux activités qui leur sont proposées et peuvent être dans des situations d'isolement. Or, cet isolement peut en partie être lié à des problèmes de mobilité, ce qui nécessite de développer des transports adaptés pour les accompagner jusqu'aux lieux de rencontre.

## ❖ Le problème de mobilité psychologique

Le faible taux de rotation des habitants montre leur attachement à la commune mais aussi des problématiques de mobilité. En effet, Fleury-sur-Orne a la particularité d'avoir une image de ville « village » ce qui fait que dans la plupart des cas, les habitants ont du mal à quitter la commune qu'ils connaissent depuis toujours et où ils ont tous leurs repères.

*« Les gens veulent rester sur Fleury-sur-Orne. Quand on leur parle de Caen, on a l'impression de leur parler de la capitale. Ils sont à Fleury-sur-Orne, c'est très ville village ». Centre médico-social, extrait d'entretien réalisé le 9/12/2013*

Cet attachement s'explique aussi par l'installation des familles de génération en génération car les enfants qui prennent leur indépendance veulent rester à proximité de leurs parents et dans la commune où ils ont grandi.

Les jeunes sont principalement impactés par ce problème de mobilité psychologique lorsqu'ils doivent se diriger vers une formation ou trouver un emploi.

Il devient nécessaire de leur faire prendre conscience que même s'ils habitent à Fleury-sur-Orne ils devront probablement aller travailler dans une autre ville et cela concerne également toutes les personnes qui sont à la recherche d'un emploi.

« Ce ne sont pas forcément que des problèmes liés à la non obtention du permis, car ils n'ont pas le permis mais ils ont la carte de transport gratuite, c'est vraiment la difficulté à sortir de la commune. Ça a toujours été, cela fait des années que j'accueille là-bas ».

Professionnelle de la Mission Locale,  
extrait d'entretien réalisé le 27/01/2014

❖ Les professionnels et la population sur la mobilité

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC LES PROFESSIONNELS ET LA POPULATION**

<u>Champ</u>	<u>MOBILITE</u>			
<u>Besoin physiologique</u>	<u>Problème</u>	<u>Population</u>	<u>Actions mises en place</u>	<u>Problèmes non couverts</u>
<p>Besoin d'un moyen de locomotion pour les déplacements quotidiens et aller au travail</p>	<p><u>Difficultés de déplacement :</u></p> <p>problème de mobilité matérielle (sans permis ou sans voiture)</p>	<p>Jeunes, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires</p>	<p>- Aide au permis pour les jeunes de 18 à 25 ans (CCAS et mission locale)</p> <p>- Aide au code (séances d'entraînement gratuite) et simulateur de conduite (mission locale)</p> <p>- Plan local d'Initiative pour l'Emploi (PLIE)</p>	<p>Aide au permis de conduire pour les personnes en situation de précarité qui travaillent</p> <p>Système de transport pour permettre aux personnes âgées de faire leurs courses dans le bourg</p>
	<p>problème de mobilité psychologique pour sortir de la commune et aller au travail</p>	<p>Tout public</p>		
	<p>problème de mobilité au sein de la commune</p>	<p>Personnes âgées</p>		
	<p>difficulté pour se déplacer vers les communes environnantes : temps de transport, trajets de nuit...</p>	<p>Personnes utilisant les transports en commun</p>	<p>Gratuité des transports en commun Twisto pour les demandeurs d'emploi, personnes âgées (+ de 65 ans) non imposables et personnes handicapées</p>	

## 6. FAMILLE

« **A**u cours des cinquante dernières années, les structures familiales se sont écartées peu à peu des modèles traditionnels. Les mentalités ont suivi l'évolution de la société concernant le couple : vivre en union libre et divorcer sont entrés et dans les mœurs et dans les mentalités. La diversité des parcours familiaux est aussi acquise : la moitié des personnes pensent que les femmes peuvent avoir et élever seules un enfant si elles le souhaitent »<sup>1</sup>. Pour ces raisons, les institutions sociales ont dû adapter leurs actions à ces situations complexes, et proposer un accompagnement répondant aux enjeux actuels de la famille.

D'après la définition de l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Les communes par les lois de décentralisation se voient conférer des compétences en matière de sport et de loisirs.

Dans le domaine sportif et des loisirs, la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives, y compris les clubs professionnels et est en charge des aménagements touristiques.

En matière de loisirs, elle peut ainsi octroyer des aides aux familles en difficulté pour partir en vacances, créer un espace pour les jeunes adolescents de la commune, créer une structure d'accueil pour enfants...

<sup>1</sup> « Les modèles évoluent avec les générations », Alice Mainguené, *division Études sociales, Insee*, [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1339](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1339)

## A. Présentation des Familles fleurysiennes

### ❖ Une baisse des ménages avec famille au profit des ménages d'une personne

#### Ménage selon la structure familiale - Fleury-sur-Orne

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	1999	%	2009	%	1999	2009
<b>Ensemble</b>	1 632		1 750		4 180	3 958
<b>Ménage d'une personne</b>	424	26%	561	32,1%	424	561
- Hommes seuls	168	10,3%	197	11,3%	168	197
- Femmes seules	256	15,7%	364	20,8%	256	364
<b>Autres ménages sans famille</b>	16	1%	52	3%	32	143
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	1 192	73%	1 137	64,9%	3 724	3 254
- un couple sans enfant	412	25,2%	521	29,8%	848	1 054
- Un couple avec enfant(s)	624	38,2%	453	25,9%	2 464	1 780
- Une famille monoparentale	156	9,6%	126	9,3%	412	419

Source : INSEE

**Un ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Entre 1999 et 2009, le nombre de ménages à Fleury-sur-Orne a augmenté de 7%, tandis que la population composant ces ménages a elle diminué. Plusieurs facteurs viennent expliquer ce paradoxe.

On constate tout d'abord qu'en 10 ans, la part des personnes seules est en augmentation, et principalement chez les femmes : +17% d'hommes seuls pour +42% de femmes. Le nombre de couples sans enfant est lui en augmentation, la construction de nouveaux logements en lotissement pouvant attirer les jeunes primo-accédant.

Le nombre de familles (couples avec enfants) a quant à lui diminué de 27%, pour un nombre moyen de personnes par familles constant, 3,99 en 1999 et 3,92 en 2009.

**Ménages selon la structure familiale – Calvados**

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	1999	%	2009	%	1999	2009
<b>Ensemble</b>	258 465		293 100		631 684	663 208
<b>Ménage d'une personne</b>	77 560	30%	98 330	33,5%	77 560	98 330
- Hommes seuls	28 803	11,1%	38 504	13,1%	28 803	38 504
- Femmes seules	48 757	18,9%	59 826	20,4%	48 757	59 826
<b>Autres ménages sans famille</b>	4 765	1,8%	6 942	2,4%	10 210	16 622
<b>Ménages avec familles dont la famille principale est :</b>	176 140	68,1%	187 828	64,1%	543 914	548 256
- Un couple sans enfant	67 147	26%	82 384	28,1%	138 457	168 111
- Un couple avec enfant(s)	88 405	34,2%	82 227	28,1%	350 663	318 846
- Une famille monoparentale	20 588	8%	23 217	7,9%	54 794	61 299

Source : INSEE

Le nombre de ménages sur la période 1999-2009 a augmenté de 13,4%, sur le département, soit une hausse supérieure à celle de Fleury-sur-Orne. La population composant ces ménages a elle aussi augmenté sur le département. On constate cependant que le nombre de familles avec enfants a, tout comme pour la commune, diminué dans le département.

On peut également noter 2 augmentations importantes pour les hommes et femmes seules. En effet, le nombre d'hommes seuls a augmenté de 33,68% et le nombre de femmes seules de 22,7%. Plusieurs raisons peuvent être évoquées comme l'arrivée en ville de personnes seules comme des étudiants, qui sont majoritairement célibataires sur le plan administratif. Mais si on relie la hausse des personnes seules et la baisse des couples, une des raisons qui peut être évoquée est la séparation des couples. Hommes et femmes augmentent respectivement de 33% et de 22% en 10 ans, tendance différente de celle constatée à Fleury-sur-Orne.

En 1999, la commune et le département avaient la même moyenne de taille de foyers avec enfants (3,96 pour le département), moyenne qui connaît une plus forte baisse pour le département (3,87 en 2009 pour 3,92 à Fleury-sur-Orne).

De manière générale, les tendances entre la commune et le département divergent.

## ❖ Une baisse des couples avec enfant(s) au profit des couples sans enfant

### Composition des familles – Fleury-sur-Orne / Calvados

	Fleury-sur-Orne		Calvados	
	1999 (%)	2009 (%)	1999 (%)	2009 (%)
<b>Ensemble</b>	100	100	100	100
<b>Couples avec enfant(s)</b>	52,3%	40,1%	49,9%	43,7%
<b>Familles monoparentales :</b>	13,3%	14,2%	12%	12,5%
- Hommes seuls avec enfant(s)	1%	1,8%	1,7%	2%
- Femmes seules avec enfant(s)	12,3%	12,5%	10,3%	10,5%
<b>Couples sans enfant</b>	34,3%	45,7%	38,1%	43,8%

Source : INSEE

L'évolution de la composition des ménages à Fleury-sur-Orne semble suivre celle du Calvados.

On peut tout de même noter une forte baisse des couples avec enfant(s) sur Fleury-sur-Orne (-12,2 points contre -6,2 points pour Calvados), puis une hausse importante des couples sans enfant (+11,4 points). Cela montre que la ville de Fleury-sur-Orne a du mal à retenir les couples avec enfant(s). Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- manque de structure d'accueil pour enfants,
- départ des enfants du domicile, les couples avec enfant(s) devenant donc des couples sans enfant,
- Accès à la propriété pour certains couples.

Ces départs sont souvent compensés par l'arrivée importante de couples sans enfant.

## ❖ L'enfance à Fleury-sur-Orne : une tendance similaire à celle du Calvados

### Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans – Fleury-sur-Orne/Calvados

	Fleury-sur-Orne		Calvados	
	1999 (%)	2009 (%)	1999 (%)	2009 (%)
<b>Ensemble</b>	100	100	100	100
<b>Aucun enfant</b>	42%	<b>49,2%</b>	44,5%	48,9%
<b>1 enfant</b>	23,7%	20,44%	21,7%	21,2%
<b>2 enfants</b>	21,3%	21,23%	21,5%	20,2%
<b>3 enfants</b>	10%	7,9%	9,3%	7,6%
<b>4 enfants ou plus</b>	3%	1,23%	3%	2%

Source : INSEE

L'évolution des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans à Fleury-sur-Orne semble suivre celle du Calvados. Cette évolution concorde avec le tableau précédent concernant l'évolution de la composition des familles. En effet, il y a une hausse des familles sans enfant, et une baisse des familles avec 1, 2, 3, 4 enfants ou plus. Cette évolution est différente des tendances au niveau national où il y a eu une baisse des familles sans enfant et une hausse des familles avec enfants quel que soit le nombre.

### Evolution des familles avec nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans – Fleury-sur-Orne

	1999	2009	Évolution entre 1999 et 2009 (en%)
<b>Ensemble</b>	1 200	1 140	-5%
<b>Aucun enfant</b>	504	561	11,31%
<b>1 enfant</b>	284	233	-17,95%
<b>2 enfants</b>	256	242	-5,47%
<b>3 enfants</b>	120	90	-25%
<b>4 enfants ou plus</b>	36	14	-61,11%

Source : Insee

### Enfants de 0 à 14 ans par tranche d'âge en % de la population totale

	Fleury-sur-Orne	Calvados
<b>0 à 1 an</b>	12,06%	12,86%
<b>2 à 5 ans</b>	24,11%	26,59%
<b>6 à 10 ans</b>	35,04%	34,11%
<b>11 à 14 ans</b>	28,79%	26,44%
<b>Total</b>	100	100

Source : INSEE

### Enfants de 0 à 14 ans par tranche d'âge à Fleury-sur-Orne en 2009

<b>0 à 1 an</b>	85
<b>2 à 5 ans</b>	170
<b>6 à 10 ans</b>	247
<b>11 à 14 ans</b>	203
<b>Total</b>	705
<b>Part dans la population totale</b>	17,6%

Source : INSEE

Tous les types de familles ont baissé sur la période 1999-2009, excepté les familles n'ayant aucun enfant (+11,31%).

Les familles avec 4 enfants ou plus ont le plus chuté sur cette période (-61,11%), suivi des familles ayant 3 enfants (-25%).

On peut noter que les familles dites nombreuses ont plus tendance à quitter Fleury-sur-Orne que les familles sans ou avec « peu » d'enfants.

Le nombre d'enfants âgés de 0 à 1 an représentait 12,06% en 2009 qui était comparable au nombre d'enfants âgés entre 0 à 1ans sur le Calvados. De même que le nombre d'enfants âgés de 6 à 10 ans (35,05 % contre 34,11%). On retrouve une différence de 2,48 points du nombre d'enfants âgés de 2 à 5 ans à Fleury-sur-Orne.

Représentant 17,6% de la population fleurytienne, l'enfance, et par extension la famille représente donc un enjeu important pour les structures d'accompagnement. Pour cette raison, les institutions sociales déploient des moyens humains et financiers pour assurer au mieux un soutien à ces familles.

## B. Accueil petite enfance

### ❖ Les actions des services de la petite enfance

Une commission petite-enfance a été créée à l'initiative du centre socioculturel réunissant tous les acteurs de la petite enfance et dont fait partie les assistantes maternelles avec le RAM (Relais Assistantes Maternelles), l'école maternelle, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la PMI (Protection Maternelle infantile). Cette commission se réunit une fois tous les trimestres et échangent sur les problématiques du territoire en matière de petite enfance. Les acteurs de cette commission de par leur profession sont en contact direct avec les familles qui rencontrent des difficultés. Ceci permet d'avoir une meilleure réactivité et des actions mieux adaptées aux besoins des familles.

En vue de l'accroissement des jeunes couples avec enfants qui sont parfois en difficultés en matière d'éducation, il serait intéressant de mettre en place un espace parents-professionnels. Cela pourrait se traduire par le développement d'actions de soutien à la parentalité où il serait question de discuter, d'échanger autour de l'enfance et pour les parents d'obtenir des conseils en matière d'éducation.

*« Il y avait des structures existantes qui invitaient des professionnels de la petite enfance, des pédopsychiatres et c'était relativement informel autour d'un petit déjeuner et on discutait de l'enfance, de l'éducation, de comment on s'occupe d'un petit enfant... Le peu de parents qui y allaient en retiraient beaucoup de bénéfices, de réassurance quant à leurs propres comportements ».*

*Directeur d'école maternelle, extrait d'entretien réalisé le 14/02/2014*

Un point PIF (Point Info Famille) pourrait être créé avec pour mission d'informer les familles sur tous les domaines de la vie quotidienne et de les orienter vers les bons interlocuteurs (mode de gardes, handicap, soutien à la parentalité, accompagnement en matière d'éducation, activités périscolaires...). Ce PIF pourrait être accompagné par un lieu d'accueil enfants/parents qui favoriserait les rencontres, les échanges entre parents en matière d'éducation et les jeux pour les enfants de 0 à 4 ans avec le soutien de la CAF et d'autres institutions.

#### Les modes de garde

Les familles de Fleury-sur-Orne qui désirent faire garder leurs enfants ont accès à un système de garde individuel. En effet, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) accueille les parents pour les réorienter vers les services de garde des assistantes maternelles de la commune. Pour les parents, c'est un lieu d'information, de rencontre et de conseil. Le RAM a été contacté par 168 parents employeurs ou en recherche d'un mode de garde au cours de l'année 2012 mais ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2011 (274 contacts<sup>2</sup>). Les personnes qui font appel à la structure sont en général de jeunes parents et des couples qui vont devenir parents. Ce sont également des couples qui travaillent ou des personnes qui sont en recherche d'emploi mais qui veulent se libérer un peu

<sup>2</sup> Source : Rapport d'activité 2012 du Relais Assistantes Maternelles

de temps. La caisse d'allocations familiales versent des aides sous conditions de ressources à ces parents pour leur permettre de pourvoir faire garder leur enfants.

Le Relais Assistantes Maternelles est un service gratuit géré par la Mutualité Française du Calvados qui s'adresse aux assistantes maternelles de Louvigny et de Fleury-sur-Orne et aux parents employeurs de ces assistantes maternelles. Il n'y a qu'une condition d'accès aux services du relais à savoir être à la recherche d'un mode de garde pour les parents et posséder l'agrément nécessaire pour les assistantes maternelles.

Le relais propose aux enfants de 0 à 3 ans des ateliers d'éveils deux fois par semaine à Fleury-sur-Orne. Le temps d'activité permet aux enfants de rencontrer d'autres enfants, d'échanger, de jouer et de participer à des activités manuelles. C'est aussi l'occasion pour les assistantes maternelles d'échanger sur leur métier et pour les parents de partager un temps privilégié avec leurs enfants. Le Relais en collaboration avec ses partenaires organise aussi des sorties (pique-nique à la Colline aux Oiseaux de Caen, visite de la ferme pédagogique de Mézidon-Canon...), des spectacles et divers manifestations (Forum Enfant Jeunesse de Fleury-sur-Orne, « Olympiades » au Bois de l'an 2000 à Solier...) qui favorise les rencontres et la socialisation.

En 2012, le nombre total de participants était en légère baisse par rapport à 2011<sup>2</sup>. Le nombre d'assistantes maternelles qui participent aux ateliers a augmenté alors que le nombre de parents et d'enfants a baissé. Cette baisse de participation des parents et enfants aux ateliers s'explique par la baisse des demandes d'accueil à Fleury-sur-Orne.

### ❖ Un mode de garde individuel : les assistantes maternelles

Actuellement, on compte 40 assistantes maternelles sur le territoire de Fleury-sur-orne ce qui offre 121 places pour l'accueil d'enfants.

On constate que l'offre en matière de garde d'enfants est plus importante que la demande depuis deux ou trois ans.

*« La difficulté elle est plus du côté des assistantes maternelles qui n'ont pas de travail. Parce que la demande des familles n'était pas là en 2013 pas forcément là en 2012 cela fait 2 ou 3 ans. »*

*Professionnel du Relais Assistantes Maternelles, extrait d'entretien réalisé le 14/01/2014*

Cette situation est due à la conjoncture économique qui fait que de plus en plus de parents se tournent vers l'entourage familiale pour faire garder leurs enfants car n'ont pas la possibilité de rémunérer une assistante maternelle. En effet, on revient sur des types de gardes traditionnels qui restent moins onéreux que de faire garder l'enfant par une assistante maternelle car avec 2,68€ de l'heure au 1<sup>er</sup> janvier 2014, engager une assistante maternelle coûte pour une journée de travail de 10h 26,8 euros. De plus en plus de familles ne peuvent pas se permettre d'accorder un tel budget pour faire garder leurs enfants et cela se renforce d'autant plus avec la crise économique qui touche le

«Cela vient de parents qui sont peut être au chômage... à temps partiel... ou en difficultés et font le choix d'un mode de garde de leur famille plutôt qu'une assistante maternelle qu'ils doivent rémunérer »

Professionnel du Relais Assistantes Maternelles extrait d'entretien réalisé le 14/01/2014

marché de l'emploi. Enfin, le choix de ce type de garde traditionnel peut-être justifié par plusieurs raisons à savoir la proximité géographique, la confiance et la relation affective rassurante.

Ces dernières années, les contrats des assistantes maternelles ont évolué vers des mi-temps de deux ou trois jours au lieu de cinq car les parents n'ont pas un emploi à temps plein. De ce fait, les structures multi-accueils avec crèche et halte-garderie seraient mieux adaptées aux besoins des parents car elles leur permettraient de faire garder leurs enfants ponctuellement.

### ❖ Le besoin d'une structure multi-accueil

Les services des assistantes maternelles ne sont pas adaptés pour les parents qui souhaitent un mode de garde ponctuels.

Avec le développement du travail à mi-temps, beaucoup de parents qui souhaitent accepter des contrats occasionnels ou des formations aimeraient un mode de garde ponctuel adapté à leur rythme de travail.

En effet, il n'existe pas d'accueil collectif pour les enfants de moins de 6 ans (halte-garderie, crèche) à Fleury-sur-Orne. Ainsi, les parents souhaitant opter pour ce mode de garde doivent inscrire leurs enfants dans les villes voisines mais n'étant pas prioritaires, les délais d'attente pour obtenir une place en structure collective sont très longs.

« J'ai des demandes sur des modes garde collectif sur ce qu'on appelle les crèches et halte-garderie. Mais sachant qu'il y a beaucoup d'assistantes maternelles sur la commune, les familles doivent s'en contenter. Après on peut faire une étude pour savoir si on a réellement besoin d'une structure multi-accueil qui pourrait servir à certaines familles avec des petits contrats occasionnels sur une journée ou deux par semaine »

Professionnel du relais assistantes maternelles extrait d'entretien réalisé le 14/01/2014

*« Le problème c'est que l'accueil collectif d'enfant de moins de 3 ans avant d'entrer à l'école, ça n'existe pas sur Fleury et ça manque... une halte-garderie ou une crèche sur Fleury-sur-Orne ça serait une très bonne chose avec la population qui va augmenter d'ici 2015. La halte-garderie la plus proche est celle de la Grâce de Dieu mais qui prend prioritairement des enfants de Caen donc les enfants de Fleury-sur-Orne qui pourtant sont à proximité y ont très peu accès. » Professionnels du centre médico-social extrait d'entretien réalisé le 9/01/2014*

Il serait envisageable de mettre en place d'une crèche ou d'une halte-garderie pourrait permettre aux parents en recherche d'emploi ou souhaitant faire des contrats occasionnels de faire garder leurs enfants.

❖ Les professionnels et la population sur l'aide aux familles

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC LES PROFESSIONNELS ET LA POPULATION				
Champ <u>Besoin d'appartenance</u>	AIDES AUX FAMILLES			
	<u>Problème</u>	<u>Population</u>	<u>Actions mises en place</u>	<u>Problèmes non couverts</u>
	Problème en matière de parentalité et d'éducation	Parents, jeunes parents en situation de précarité, familles monoparentales	Commission de la petite enfance réunissant des professionnels du secteur. Actions du centre socioculturel (forums, ateliers...)	Manque d'une structure d'aide à la parentalité parents-professionnels  Manque de diversité de mode de garde
	Difficultés pour faire garder les enfants		Assistantes Maternelles	

## C. Loisir à destination des fleurysiens

### ❖ Les aides du CCAS

#### Bilan des aides accordées par le CCAS en 2012

Nature de l'aide	Montant accordé	Type de population
Centre de loisirs	1 417,06 €	17 enfants-11 familles
Classe de neige	1 120€	15 enfants – 13 familles
Classe de mer	840€	10 enfants – 9 familles
Centre de vacances Adultes Handicapés	740€	4 adultes
Colonie de vacances	480€	6 enfants – 4 familles
Licence sportive	100 €	2 enfants – 2 familles
Classe Allemagne	80€	1 enfant – 1 famille
Stage de foot JFS	80,00 €	1 enfant – 1 famille
<b>Total</b>	<b>4767,06€</b>	<b>52 enfants-41 familles-4 adultes</b>

Source : CCAS

Les aides du CCAS sont majoritairement accordées en faveur des activités liées à l'enfance avec un montant de 1 417,06€, pour les centre de loisirs ce qui a bénéficié à 11 familles avec un montant de 1 120€. Le total des aides accordées s'élève à 4 767,06€. Cela montre l'effort fourni pour l'enfance et la jeunesse.

#### Bilan des aides accordées par le CCAS en 2013

Nature de l'aide	Montant accordé	Type de population
Centre de loisirs	819,70 €	8 enfants - 6 familles
Classe de neige	160,00 €	1 enfant – 1 famille
Centre de vacances Adultes Handicapés	1 160,00 €	7 adultes
Licence sportive	370,00 €	5 enfants – 2 familles
<b>Total</b>	<b>2 502€</b>	<b>14 enfants-9 familles-7 adultes</b>

Source : CCAS

Les aides du CCAS en 2013 ont fortement diminué. Le nombre d'aides ainsi que les montants des aides accordées ont diminué passant de 4767,06€ à 2 502€ une différence de 2 265,06€ ce qui représente une diminution de plus de la moitié. Cela s'explique par une diminution des demandes de la part des fleurysiens en 2013.

### ❖ Les actions du secours populaire

Le Secours Populaire organise des sorties pour les enfants l'aide aux vacances pour les enfants. Cette aide aux vacances permet donc aux enfants de familles précaires de pouvoir partir en vacances pendant les périodes de vacances.

L'association est un soutien aussi pour une aide aux familles précaires qui sont dans l'impossibilité de partir en vacances en leur fournissant un mobil 'homme à titre gratuit pour passer leur vacances. L'association travaille en partenariat depuis 2009 avec Kinder pour permettre aux enfants de familles en situation de précarité de s'inscrire à une activité extrascolaire, de partir en vacances l'été, ou encore de partager la magie des fêtes de Noël et pâques.

« Pour faire connaître le centre socioculturel on est parti dans les quartiers avec des animations musicales et on offrait un verre aux pieds des immeubles. Il y a eu trois habitants qui sont venus, les gens n'allaient même pas aux fenêtres pour voir. Que les gens n'aient pas envie d'écouter je suis d'accord mais ce qui m'a le plus surpris c'est l'absence de curiosité.

Je pense vraiment qu'il y a un repli sur soi, c'est-à-dire qu'il peut se passer quoi que ce soit à l'extérieur, à côté de moi, en tant qu'individu ça ne m'intéresse pas, ça ne m'éveille pas d'intérêt».

*Professionnel du centre socioculturel, extrait de l'entretien réalisé le 4/02/2014).*

### ❖ Les actions du centre socioculturel

Le centre socioculturel est une structure qui est gérée par le CCAS. Ces missions : principalement la mise en place d'activités et animations afin de favoriser et créer du lien social entre fleurysiens. Les personnes qui fréquentent le centre socioculturel sont des personnes seules, des parents-enfants et également des grands-parents. On retrouve des personnes qui n'ont pas de problèmes financiers mais aussi des familles plus précaires. Le centre socioculturel veut ainsi développer une mixité des personnes. Il s'agit de pouvoir proposer des activités à des personnes d'horizons différents qui ne seront pas amenés à se rencontrer dans la vie de tous les jours, de pouvoir échanger ainsi de créer du lien social.

Cependant le centre socioculturel souffre d'un manque de notoriété. Bien que la structure fournisse beaucoup d'efforts en matière d'animations et d'activités. Très peu de familles font le déplacement pour participer aux activités. Cela peut être dû au fait que la structure est récente et n'est pas assez connue. Il s'agit de continuer à développer la communication autour du centre socioculturel et des activités de ce centre pour le faire connaître un peu plus aux fleurysiens et les inciter à venir participer aux animations. Ce manque d'« enthousiasme » des familles concernant les activités du centre peut s'expliquer par le fait qu'il y ait un certain repli sur soi chez les fleurysiens.

### ❖ Les actions du centre d'animation enfant jeunesse

Le centre de loisirs de Fleury-sur-Orne pris en charge par la ligue de l'enseignement du Calvados accueille les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. 4 groupes d'âges sont organisés afin de répondre aux mieux aux attentes et besoins des enfants : 3 ans et demi à 4 ans ; 4 ans et demi à 5 ans ; 6 ans et demi à 8 ans et demi ; 9 à 11 ans. Le centre de loisirs propose des activités diversifiées et organisées en concertation avec les enfants : ateliers sportifs, manuels ou artistiques, ateliers d'éveil, cinéma, piscine, musée, théâtre, grands jeux, animation parents, jeux de société, mini camps, nuits des petits...

Les familles peuvent accompagner leurs enfants aux activités sportives le mercredi moyennant une participation (2€ en 2009<sup>3</sup>). De plus, le centre de loisirs organise des temps d'animations parents-enfants (jeux extérieurs, jeux sportifs, spectacle, pique-nique partageur, lâcher de ballons...) afin de partager un temps de loisirs convivial, de favoriser les échanges entre parents et enfants et créer du lien social.

Des ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans, demi-pensionnaires à l'école Jean Goueslard sont proposés sur le temps périscolaire du midi. Il s'agit d'activités ludiques et diversifiées (multimédia, jeux d'opposition, activités manuelles, acrosport, tennis de table, tennis, badminton...).

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, des enfants de l'école élémentaire Jean Goueslard (30 élèves du CP au CM2) peuvent bénéficier d'un accompagnement scolaire deux fois par semaine de 16h30 à 18h. Des ateliers autour de la lecture, des jeux de société, du multimédia, un atelier théâtre et expression dramatique encadrés par des accompagnateurs (étudiants, animateurs, bénévoles) formés ont lieu dans les locaux de l'école.

Pour les jeunes de 11 à 17 ans, des activités extrascolaires sont organisées, permettant aux jeunes d'échanger, de s'informer, de se divertir au travers d'activités diverses. Moyennant une adhésion annuelle de 5€, les jeunes sont accueillis les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires où des sorties à la journée, des camps à la semaine ou mini camp sur l'été peuvent être organisés.

### ❖ D'autres partenaires importants : les associations

L'UFAC est chargée d'initier, de gérer elle-même des manifestations ou des événements culturels ainsi que l'organisation et la diffusion de spectacles vivants. L'association organise des ateliers de danse et d'arts plastiques (environ 90 inscrits en tout de 4 à 65 ans). Pendant le calendrier scolaire l'UFAC organise des représentations de théâtre, de conte, de musique, destinées à un public familial (environ une fois par mois) ; durant l'été l'association diffuse des spectacles de rue dans les différents quartiers de Fleury-sur-Orne.

L'association Fleurylège d'Arts est également un acteur majeur de la vie culturelle fleurytienne. L'association a pour but d'instaurer du lien social autour d'activités culturelles, comme des sorties, spectacles, concerts etc. à raison de 13 sorties par an, et ce pour 75 adhérents<sup>4</sup>.

### ❖ Pistes d'actions en matière de loisirs

Même si les activités et animations proposées aux fleurytiens sont importantes elles ne semblent pas concerner toutes les tranches d'âge. Les activités de loisirs proposées aux personnes âgées sont bien présentes en journée comme en soirée (club, goûter, des banquets voyage, soirées loto...) et permettent à ces personnes de lutter contre l'isolement. En revanche, l'organisation des soirées pour que les habitants de tous âges puissent se réunir pourrait être envisagée, ce qui développerait d'autant plus le lien social et ferait sortir certaines personnes de l'isolement.

---

<sup>3</sup> Site internet de la ligue de l'enseignement du Calvados

<sup>4</sup> <http://fleurylegedart.canalblog.com/>

Concernant les jeunes, le local jeune semble manquer de visibilité car des jeunes de Fleury-sur-Orne pensent ne pas disposer d'un espace qui leur est réservé et ainsi ne savent pas comment occuper leurs temps libre.

Le centre socioculturel propose des activités exclusivement pour les parents et enfants cela ne concerne pas les couples qui n'ont pas d'enfants et pourtant le nombre de ces couples a augmenté depuis 1999 passant de 34,3% à 45,7% entre 1999 et 2009. Ce qui représente une augmentation de 11,4 points.

La culture est un domaine qui n'est pas très développé et certaines personnes âgées qui pourraient être intéressées par la lecture, le théâtre, le cinéma, les visites culturelles n'y vont pas.

Propositions d'actions : - des sorties culturelles régulières pourraient être organisées

- un système de bibliothèque ambulant pourrait être mis en place.

*« Le plus marquant ici c'est les centres de loisirs pour les enfants. Il n'y en a pas aux bons endroits. On a trois HLM et on n'a rien devant. Il y a un terrain et il y a des jeunes qui viennent faire du motocross dessus. S'il y avait une aire de jeux pour les enfants je ne sais pas s'il y a beaucoup de jeunes avec des enfants ici à Fleury mais il n'y a pas grand-chose pour eux ».*

*Paroles de fleuryisien.ne.s, extraits d'entretiens réalisés le 14/01/2014*

---

## ❖ Les professionnels et la population sur le loisir

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC LES PROFESSIONNELS ET LA POPULATION**

Champ	LOISIRS			
	<u>Problème</u>	<u>Population</u>	<u>Actions mises en place</u>	<u>Problèmes non couverts</u>
<p><u>Besoin d'appartenance</u></p> <p>Besoin de s'engager dans un groupe, avoir l'occasion d'entrer en contact avec les autres, besoin d'évasion, de se divertir, d'accéder à la culture...</p>	<p>Isolement, repli sur soi</p>	<p>Familles, personnes âgées</p>	<p>- Aides financières du CCAS pour les séjours en classe neige, à l'étranger...                      Voyage pour les personnes âgées                      - Actions du centre socioculturel : animations, sorties culturelles avec les familles, forum enfant-jeunesse, ateliers par thématiques (science, développement durable) collecte de jouets lors du marché de Noël, création de spectacle...                      - Action de la ligue de l'enseignement du Calvados : centre de loisirs, accueil extrascolaire, projet jeune                      - Actions des associations : UFAC : ateliers de danse, de théâtre de représentation d'arts plastiques, organisations de concerts.                      Fleurylège d'Art : activités culturelles (des sorties, spectacles, concerts).</p>	<p>Accès à la culture pour les personnes âgées (lecture, théâtre...)                      Lieux de socialisation autour des logements sociaux par des aires de jeux pour enfants                      Manque de visibilité de l'accueil périscolaire pour adolescents</p>

## ANNEXE n°1 : La pyramide des besoins selon Maslow

Les tableaux de synthèse des entretiens avec les professionnels et la population sont construits d'après la pyramide des besoins de Maslow. Abraham Harold Maslow, sociologue américain du XX<sup>e</sup> siècle, a introduit une classification hiérarchique des besoins : ces besoins sont classés des plus "basiques" au plus élevé (besoin d'accomplissement de soi) dans l'échelle des motivations humaines; la théorie dit qu'il est difficile, pour une personne, d'œuvrer à satisfaire un besoin d'ordre supérieur tant que les niveaux de besoin inférieurs ne sont pas comblés.



Source : Abraham Maslow

On retrouve donc les besoins (psychologiques) primaires, les plus basiques qui sont urgents à satisfaire sur la base de la pyramide. Ces besoins correspondent à ceux que chaque individu a besoin pour survivre en tant qu'être humain.

Ensuite suivent les besoins de sécurité : il s'agit d'organiser sa vie de manière à garantir sa survie : acquérir un logement, subvenir à ses besoins en travaillant.

Les besoins d'appartenance et de relations désignent le besoin de se sentir reconnu la société en général ou par un groupe social (famille, une association, des amies, des collègues), pouvoir s'exprimer, partager et s'intégrer.

Le besoin d'estime est la reconnaissance de l'individu par ses pairs : être apprécié, s'affranchir, sortir du lot, développer une autonomie.

Le haut de la pyramide est enfin le besoin de s'accomplir. Il s'agit alors de la réalisation de soi, professionnellement et humainement, s'épanouir dans la réalisation de ses potentialités.

## ANNEXE n°2 : INDEX DES SIGLES

---

AAH	.Allocation Adulte Handicapé
APL	.Aide Personnalisée au Logement
APRE	Aide Pour le Retour à l'Emploi
ALD	.Affectation de Longue Durée
ALS	Allocation de Logement Social
ANI	Accord National Interprofessionnel
APRE	Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi
ASSEDIC	Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
BEPC	Brevet d'Etudes de Premier Cycle (aujourd'hui DNB)
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSP	Catégories SocioProfessionnelles
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DOM	Département d'Outre-Mer
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
FSE	Fond Solidarité Energie

FSL	Fond Solidarité Logement
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IME	Institut Médico-Educatif
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAIO	Permanence d'Accueil d'Information et de d'Orientation
PIF	Point Info Famille
PLI	Plan Local d'Insertion
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle Infantile
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSO	Revenu de Solidarité
RUC	Revenu mensuel par Unité de Consommation
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
UFAC	Union Fleurysienne d'Actions Culturelles
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

## ANNEXE n°3 : Liste des entretiens réalisés

### -Liste des professionnelles interrogées :

Nom	Organisme	Fonction	Date
Mme Perraud	CCAS de Fleury-sur-orne	Employé du CCAS, chargée de l'aide à domicile	6/12/2013
Mme Viaud Odile	Croix-Rouge Pole SSIAD	Responsable du Service de Soins à Domicile SSIAD	11/12/2013
Mme Devaux Evelyne	Secours Populaire	Directrice	8/01/2014
4 assistantes sociales et 1 responsable	Le centre médico-social d'Ifs	Assistants sociaux	9/01/2014
Mme Leclerc Sandra	Relais Assistantes Maternelles	Responsable du Relais Assistantes Maternelles	14/01/2014
Mme Burel Martine	Mission locale	Conseillère	27/01/2014
Mme Rio	Pôle emploi	Agent Pôle emploi	28/01/2014
Mme Dauguet Typhaine	Centre socioculturel	Agent de développement social local référent famille	4/02/2014
Mme Derrien Céline	CCAS	Chargée de mission de la politique de la ville	11/02/2014
Mr Opillard Thierry	Ecole maternelle	Directeur	14/04/2014
Mme Prioux	CCAS	Responsable du service à domicile	18/02/2014

### Liste des personnes interrogée (bénéficiaires des aides du CCAS)

- Une famille
- Une jeune de moins de 25 ans
- Deux personnes âgées (+ 65 ans)
- Une personne bénéficiant de l'allocation chômage
- Une personne atteinte d'un handicap

# BIBLIOGRAPHIE - SITOGRAPHIE

---

## Les indicateurs

### Sites :

ALTERNATIVES ECONOMIQUES, *Indicateurs économiques* [en ligne]. Disponible sur : [http://www.alternatives-economiques.fr/Indicateurs-Economiques fr 01 50.html](http://www.alternatives-economiques.fr/Indicateurs-Economiques_fr_01_50.html)

Centre de Formation AFERTES – Arras, (2005), *Analyse des besoins sociaux du CCAS de Carvin*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.afertes.org/publications/pdf/les\\_besoins\\_sociaux.pdf](http://www.afertes.org/publications/pdf/les_besoins_sociaux.pdf)

MELCHIOR Le site des sciences économiques et sociales, *La liste des indicateurs sociaux retenue par Jacques Delors* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.melchior.fr/La-liste-des-indicateurs-socia.4990.0.html>

BONNEFOUS Bruno, (samedi 15 octobre 2005), *Les indicateurs environnementaux et sociaux*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.crcom.ac-versailles.fr/spip.php?article218>

CABINET MB et OCCATIO, « L'Analyse des Besoins Sociaux des Communes entre 10 000 et 20 000 habitants », disponible sur <http://www.cabinet-mb.fr/wp-content/uploads/2012/07/LAnalyse-des-Besoins-Sociaux-Commune-entre-10-000-et-20-000-habitants.pdf> (consulté le 26/11/2013).

### Ouvrages:

LEBARON F., 2011, *Les indicateurs du XXIème siècle*, Dunod, coll. « Les Topos », 2011, 120 p.

PERRET B., 2002, *Indicateurs sociaux, états des lieux et perspectives* in « Les papiers du CERC », n°2002-01.

« Indicateurs sociaux départementaux », 2011, rapport d'un groupe d'expérimentation ADF-Drees, (Groupe Co-animé par MANSUY,M. et GUIST'HAU J.)

JANY-CATRICE, Florence, 2009, *Les indicateurs de développement durable* in « Nature, Sciences Sociétés », n°4, p 432-434, consultable sur <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-4-page-432.htm> (consulté le 3 décembre 2013).

Département des sciences sociales de l'UNESCO (1975), *Les indicateurs sociaux : problèmes de définition et de sélection* in « Rapports et documents des sciences sociales », n°30, Les Presses de l'Unesco, consultable sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001357/135728fo.pdf> (consulté le 3 décembre 2013).

## Les méthodes d'ABS

Site internet du CENTRE D'OBSERVATION ET DE MESURE DES POLITIQUES SOCIALES (COMPAS), Guide des méthodes du Compas [en ligne], Disponible sur : [http://www.lecompas.fr/sites/compas-demo.ecompas.fr/files/documents/guide\\_des\\_m%C3%A9thodes\\_Compas.pdf](http://www.lecompas.fr/sites/compas-demo.ecompas.fr/files/documents/guide_des_m%C3%A9thodes_Compas.pdf)

DIEDERICH-S-DIOP Laurence, L'analyse des besoins sociaux : au-delà de l'obligation réglementaire, un exercice d'évaluation *a priori* de l'action sociale [en ligne], Disponible sur : [http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CC8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.cereq.fr%2Findex.php%2Fcontent%2Fdownload%2F1034%2F13166%2Ffile%2Frelief30\\_p81.pdf&ei=G4KDUtHZJuOK0AXn\\_4HQDA&usg=AFQjCNHqzepLRMgMuNcM2tLK5GIQYhcchg&bvm=bv.56343320,d.d2k](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CC8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.cereq.fr%2Findex.php%2Fcontent%2Fdownload%2F1034%2F13166%2Ffile%2Frelief30_p81.pdf&ei=G4KDUtHZJuOK0AXn_4HQDA&usg=AFQjCNHqzepLRMgMuNcM2tLK5GIQYhcchg&bvm=bv.56343320,d.d2k)

FOURDRIGNIER Marc (2009), Réaliser l'analyse des besoins sociaux (ABS), [en ligne], Disponible sur : <http://marc-fourdrignier.fr/wp-content/uploads/MFABS2009.pdf>

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS), *Analyse partagée des besoins sociaux* [en ligne], Disponible sur : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=689>

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS), *Analyse des besoins sociaux de Merignac* [en ligne], Disponible sur : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=881>

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS), *Panorama social de Gap* [en ligne], Disponible sur : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=700> ABS de Gap

## Les ABS

MAIRIE DE VILLEURBANNE, *De l'analyse des besoins sociaux à la définition d'une stratégie de développement local, Juillet 2012*, disponible sur : <http://www.mairie-villeurbanne.fr/Villeurbanne-Rapport-VF.pdf> (consulté le 13/10/2013).

VILLE DE SAUMUR, *Analyse des besoins sociaux 2011*, disponible sur <http://www.ville-saumur.fr/pdf/ABS2011/ABS%202011.pdf> : (consulté le 13/11/2013).

CCAS DE ROMILLE, *Analyse des besoins sociaux 2<sup>e</sup> édition, septembre 2011*, disponible sur <http://www.romille.fr/IMG/pdf/rapportabs2.pdf> (consulté le 13/11/2013).

VILLE DE VILLECRESNES, *Analyse des besoins sociaux 2012*, disponible sur <http://www.villecresnes.fr/blog/2012/10/04/analyse-des-besoins-sociaux-a-villecresnes/> (consulté le 13/11/2013).

COMMUNE DE BARBERAZ, *Synthèse du rapport de l'Analyse des besoins sociaux du CCAS de Barberaz, 2011*, disponible sur <http://www.barberaz.net/CCAS/abs.pdf> (consulté le 05/10/2013).

MAIRIE DE CHAMPNIERS, *Synthèse de l'observatoire social et économique en vue de l'analyse des besoins sociaux de la population*, disponible sur <http://www.mairie-champniers.fr/module-pagesetter-viewpub-tid-2-pid-15.html> (consulté le 13/11/2013).

VILLE DE RIOM, *Analyse des besoins sociaux 2012*, disponible sur <http://www.ville-riom.fr/Analyse-des-Besoins-Sociaux> (consulté le 13/11/2013).

CCAS DE GRENOBLE, *Analyse des Besoins Sociaux « Jeunes » 2012*, disponible sur [http://www.grenoble.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_ACTUALITE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/802/8-action-sociale-solidarites.htm](http://www.grenoble.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUALITE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/802/8-action-sociale-solidarites.htm) (consulté le 19/11/2013).

VILLE DE SAINT-MAX, *Analyse des besoins sociaux maxois septembre 2010*, disponible sur <http://www.saint-max.fr/fr/la-mairie-a-votre-service.html> (consulté le 19/11/2013).

EQR CONSEIL POUR LE CCAS D'ANGERS, février 2013, *Mission d'observation sociale et suivi-évaluation des actions, Synthèse du diagnostic territorial*, disponible sur [http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx\\_dcddownloads/Analyse\\_des\\_besoins\\_sociaux\\_Ville\\_CCAS\\_Angers\\_2013.pdf](http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/Analyse_des_besoins_sociaux_Ville_CCAS_Angers_2013.pdf) (consulté le 26/11/2013).

### **Collecte des données qualitatives: le guide d'entretien**

<http://www.sites.univ-rennes2.fr>: guide d'entretien avec un professionnel classé par thème avec des exemples de question ainsi qu'un tableau pour faire le compte rendu des entretiens.

<http://sociologie.revues.org/1132>: guide général visant à référencer les principales thématiques à aborder en entretien et les questions à poser aux acteurs.

<http://extravagdance.free.fr/taff%20suptg/7- Etude exploratoire qualitative.pdf> : méthodologie pour la construction en plusieurs phases d'un guide d'entretien.

<http://www.univ-montp3.fr/infocom/wp-content/REC-Préparer-et-mener-un-entretien2012.pdf> : méthodologie pour préparer et mener un entretien (prise de rendez-vous, préparer l'entretien, mener l'entretien) avec un exemple d'entretien.

<http://tecfa.unige.ch/guides/methodo/IDHEAP/slides/methodo-slides-92.html> : méthode de l'échantillonnage dans une approche qualitative.

<http://www.inergie.com/opinion/letude-dopinion-interne/comment-ecouter/lapproche-qualitative/> : les différents types d'approche qualitative et méthodologie.

<http://www.suristat.org/dossier57.html> : documents sur l'analyse qualitative: étude documentaire et interview. Méthodologie du guide d'entretien semi-directif et de la récupération des entretiens.

[http://rb.ec-lille.fr/l/Analyse\\_de\\_donnees/Methodologie\\_entretien.pdf](http://rb.ec-lille.fr/l/Analyse_de_donnees/Methodologie_entretien.pdf) : « recueil, analyse et traitement de données: l'entretien ». Document expliquant les caractéristiques de l'entretien, la reformulation et les différents types de questions.

## Fleury-sur-Orne

**<http://fleury-sur-orne.fr>**: site internet de la commune de Fleury-sur-orne qui publie les actualités de la commune notamment par la publication chaque mois d'un journal d'informations municipales de la ville. Une rubrique intitulée Social, solidarité et santé présente les aides proposées par le CCAS ainsi que l'actualité des actions sociales de la ville.

**<http://encyclopedie.fleury-sur-orne.fr/2013/06/11/statistiques-insee/>**: site réalisé par la ville de Fleury-sur-Orne propose un résumé des statistiques classées par thème de l'INSEE.

**Rapport d'activité du CCAS de 2012**: document contenant les aides sociales légales et facultatives accordées par le CCAS aux fleurysiens, les services offerts aux habitants et les perspectives pour 2013.

**Ebauche d'Analyse des Besoins Sociaux**: ensemble de documents sur la composition des familles aidées par le CCAS, le nombre d'aides accordées par type de 2005 à 2009, les résultats d'une enquête menée de 2005 à 2009 sur le nombre et la typologie des bénéficiaires d'aides du CCAS.

**Rapport d'activité du Relais Assistants Maternels (RAM) de 2012**: document contenant une présentation du RAM, son organisation et les activités proposées.

**Document sur le centre d'animation enfance-jeunesse**: document présentant les activités extrascolaires et périscolaires proposées aux enfants de 3 à 11 ans et aux jeunes de 11 à 17 ans.

**Rapport d'activité 2012 et 2013 de l'UFAC**: ensemble des actions réalisées sur ces deux années.

**Rapport d'activité 2011 de la Mission Locale**: document contenant la typologie des bénéficiaires de l'action de la Mission Locale.

« Le géant suédois ouvre ses portes dans le Calvados », Calvados Stratégie, le 28/10/2011, consultable sur [http://actus.calvados-strategie.com/recherche-detail.php?actu\\_id=12153](http://actus.calvados-strategie.com/recherche-detail.php?actu_id=12153) (consulté le 26/02/2014)

« Le Castorama de Fleury-sur-Orne (14) ouvre ce mercredi », 29 mai 2013, Ouest France Entreprises, consultable sur <http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/castorama-fleury-sur-orne-14-ouvre-ce-mercredi-29-05-2013-98691> (consulté le 26/02/2014)

« Inter Ikéa à Caen : un nouveau projet est en préparation », SIMON P., LEMAITRE A., Ouest France Entreprises, 16 janvier 2013, consultable sur <http://www.entreprises.ouest-france.fr/node/81720> (consulté le 26/02/2014).

« Les modèles évoluent avec les générations », Alice Mainguené, division Études sociales, Insee, [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1339](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1339) (consulté le 20/02/2014).

**Fleurylège d'Arts**: <http://fleurylegedart.canalblog.com/>, blog de l'association culturelle fleurytienne (consulté le 30/03/2014).